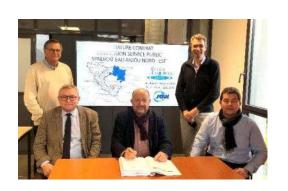


SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU RAPPORT ANNUEL PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Eau potable







Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	. Card	ctérisation technique du service	3
	1.2.	Présentation du territoire desservi en 2021	3
	1.3.	Cadre contractuel	5
	1.3.1	. Les contrats	5
	1.3.2	. Les avenants	7
	1.4.	Prestations assurées dans le cadre du service	8
	1.5.	Nombre d'abonnés et population desservie	9
	1.6.	Ressources en eau	11
	1.6.1	. Prélèvements	11
	1.6.2	. Production	13
	1.7.	Les volumes mis en distribution et vendus	16
	1.7.1	. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	16
	1.7.2	. Autres volumes	17
	1.7.3	. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.	17
	1.8.	Le patrimoine du service	18
2	. Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	19
	2.1.	Modalités de tarification	19
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	21
	2.3.	Recettes de la collectivité	24
	2.4.	Recettes des exploitants	25
3	. Indic	ateurs de performance	26
	3.1.	Qualité de l'eau distribuée	26
	3.2.	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	29
	3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	29
	3.4.	Indicateurs de performance du réseau	32
	3.4.1	. Rendement du réseau de distribution	32
	3.4.2	. Indice linéaire des volumes non comptés	33
	3.4.3	. Indice linéaire de pertes en réseau	34
	3.4.4	. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	35
	3.4.5	. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	36
	3.4.6	. Délai maximal d'ouverture des branchements	36
	3.4.7	. Taux de réclamations	36

	3.4.8	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	37
	3.4.9	. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	38
4.	Finar	ncement des investissements	39
	4.1.	Montants financiers	39
	4.2.	Amortissements	39
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	40
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	40
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	41
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	42
7.	Anne	exes	43
	7.1.	Grille de tarification complète par secteur	43
	7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	43
	7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	43
	7.1	Grille de tarification complète par secteur	44
	7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	49
	7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	49

1. Caractérisation technique du service

1.2. Présentation du territoire desservi en 2021

- Nom de la collectivité : Syndicat d'Eau de l'Anjou (Syndicat Mixte)
- 4 communautés de communes membres (63 communes):
 - o Anjou Bleu Communauté,
 - o Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
 - o Communauté de Communes Loire Layon Aubance,
 - o Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.



En 2020, 3 communes déléguées de l'ex-SMAEP des Eaux de Loire, ont été intégrées au SEA suite à un partage avec Mauges Communauté et l'Agglomération du Choletais. (Chaudefonds sur Layon et les communes déléguées de Faye d'Anjou et Champs sur Layon, sur la commune de Bellevigne sur Layon). Le périmètre du SEA est ainsi stabilisé depuis 2 ans.

En 2021, le territoire du SEA est composé de 8 entités de gestions distinctes, décomposés en 18 sous-secteurs de distribution, hérités des anciennes structures compétentes en eau potable, avant la création du SEA.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Chalonnes-sur-Loire/ Chaudefonds sur Layon	Régie avec prestation de service (SAUR)	Distribution, Stockage,
La Cornuaille (VAL D'ERDRE AUXENCE)	Concession de service (SAUR)	Distribution
Régie syndicale (Loire Béconnais)		
Sous-secteur Loire Béconnais : BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, LA POSSONNIÈRE, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisan)	Régie simple (régie syndicale)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Sous-secteur le Louroux Béconnais : (VAL D'ERDRE AUXENCE)		o.oonago,
Secteur Sud-Est (Loire Aubance)		
Sous-secteur Coutures: BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU	Concession de	Distribution, Production, Protection de la
Sous-secteur Juigné sur Loire : SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE,	service (VEOLIA)	ressource, Stockage,
Sous-secteur BELLEVIGNE EN LAYON (Champs sur Layon et Faye d'Anjou)		J
Sous-secteur AUBIGNE SUR LAYON		
Secteur Bierné :	Concession de	
CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soeurdes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN- ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvaines, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU	service (SAUR, partagé avec la CCPCG)	Distribution, Stockage
Secteur Nord-Ouest (Segréen)		
ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POTHERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, LA Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Nord-Est (Loire et Sarthe)		
Sous-secteur Châteauneuf: LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL		
Sous-secteur Miré Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY		Distribution,
Sous-secteur Loir et Sarthe : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ	Concession de service (SAUR)	Production, Protection de la ressource,
Sous-secteur Durtal : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRIES,		Stockage,
Sous-secteur Seiches sur le Loir : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE		
Sous-Secteur CORNILLE LES CAVES		
Secteur Layon :	Concession de	Distribution,
BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,	service (SAUR)	Production, Protection de la

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
		ressource, Stockage,

1.3. Cadre contractuel

1.3.1. Les contrats

SERVICES AEP	2013	2014	2015	2016	20	17 20	18	2019	2020	2	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
SIAEP DU SEGREEN		DSP SAUR - Fin au 31/12/2021						DSP SAUR- Secteur Nord-Ouest - durée 10 ans													
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP Mire et Morannes)				DSP SA	AUR	- Fin au	31/1	2/2020													
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Ex Chateauneuf-sur-sarthe et Jurvadeil)		DSP SAUR - Fin au 31/12/2020																			
SIAEP REGION DE DURTAL			DSP	VEOLIA	(pa	tagé) -	Fin a	u 31/12/2020)			D	SP SAUI	R - Sect	eur Nord	I-Est - dı	ırée 10	ans			
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR		D:	SP SUEZ	(ex-Nar	ntais	e des Ea	iux)-	Fin au 31/12	2/2020												
SIAEP DE LOIR ET SARTHE				DSP SA	AUR	- Fin au	31/1	2/2020													
SIAEP DE BEAUFORT (Cornillé les Caves)	Prestat	tion de s	services	(partage	é) - :	STGS - F	in au	31/12/2019	Prestation de services avec STO	GS											
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES		DSP VEOLIA (partagé)- Fin au 31/12/2020																			
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS		DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2020						DSP VEOLIA - Secteur Sud-Est - durée 8 ans													
SMAEPA (Aubigné sur Layon)			DSP	VEOLIA	(pai	tagé) -	Fin a	31/12/2020 د)		7	TOTAL Secretary Start Est. Guiree of dis									
SMAEP des eaux de Loire (Faye d'Anjou, Champ sur Layon)		DSP VEOLIA (partagé) - Fin au 31/12/2020																			
SIAEP de BIERNE								DSP S	AUR (partagé)- F	in au 31	/12/2028	- Durée	: 13 ans	5							
SYNDICAT DU LAYON							OSP S	SAUR - Fin a	ı 31/12/2025 - D	urée : 1	2 ans										
COMMUNES DE CHALONNES-SUR- LOIRE				DSP S	AUR	- Fin au	31/1	2/2020		Pres	station de	service									
SMAEP des eaux de Loire (Chaudefonds sur Layon), Faye d'Anjou, Champ sur Layon) (à partir		DSP VEOLIA (partagé)- Fin au 31/12/2020			ave	ec SAUR -	AUR - 2 ans	ans													
SIAEP LOIRE BECONNAIS	R					Régie	Régie syndicale														
COMMUNE LE LOUROUX-BECONNAIS		Régie communale						Régie syndicale													
COMMUNE LA CORNUAILLE			C	SP - SA	UR -	Fin au :	31/12	/2021 - Dure	ée : 12 ans							Régie s	yndicale				

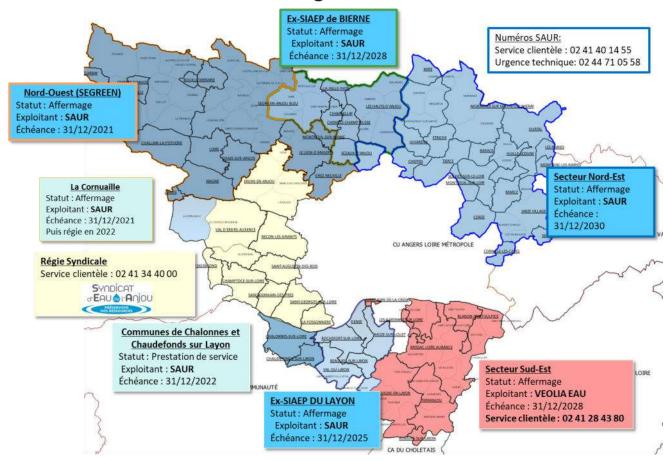
Les 8 entités de gestions sont exploitées via une régie syndicale, un contrat de prestation de service avec SAUR pour l'année 2021 et 6 contrats de délégation de services publics :

- 5 contrats de DSP avec la SAUR.
- 1 contrat de DSP avec VEOLIA,

En 2021, suite des mouvements de personnels, la régie du SEA a aussi eu recours à une prestation de service de 6 mois avec la société SAUR pour l'exploitation des équipements du Louroux Béconnais, ainsi qu'à une prestation d'astreintes avec la SAUR, pendant 8 semaines sur la totalité de la régie du SEA.

2 contrats de DSP sur les secteurs Sud-Est et Nord-Est ont démarré au 1 er janvier 2021 respectivement avec les sociétés VEOLIA et SAUR. Des difficultés ont été observés en début d'année lors des changements de contrats, notamment sur les ex-secteurs de Seiches sur le Loir et de Durtal. Ces difficultés ont été décuplées par des difficultés à joindre les exploitants par téléphone en raison de taux de réponses anormalement bas.

Mode de gestion 2021 sur le SEA



En 2022, suite à la fin du contrat de DSP, la commune déléguée de la Cornuaille intégrera le périmètre de la régie syndicale, permettant ainsi une gestion en régie de la totalité de la commune nouvelle de Val d'Erdre Auxence.

Le contrat de DSP avec la société SAUR sur le périmètre de l'ex-SIAEP du Segréen a pris fin au 31/12/2022. Le SEA a fait le choix d'exploiter ce secteur via un contrat de délégation de service public, sur un périmètre identique, renommé Nord-Ouest. Après consultation, c'est la société SAUR qui a été retenue pour l'exploitation du service pour 10 ans.

1.3.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet			
Ex-SIAEP de Bierné (Se	cteur Bierné)				
Avenant n°1	1/01/2019	Séparation du contrat en deux parties			
Ex-SIAEP du Layon (Se	cteur Layon)				
Avenant n°1	1/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA			
Avenant n°2	23/12/2019	Modification des tarifs du service			
Ex-SIAEP du Segréen (Secteur Nord-Ouest (S	egréen))			
Avenant n°1	23/11/2010	Déploiement de la radio-relève et modification du périmètre contractuel			
Avenant n°2	18/12/2012	Modification du périmètre contractuel			
Avenant n°3	26/07/2016	Modification du périmètre contractuel et des tarifs du service			
Avenant n°4	9/03/2017	Modification du périmètre contractuel et des tarifs du service			
Avenant n°5	1/01/2018	Intégration de travaux concessifs et prolongation de trois ans			
Avenant n°6	1/09/2018	Intégration de nouvelles données financières			
Avenant n°7	05/05/2021	Intégration d'équipements, actualisation du programme de renouvellement et des charges d'achat d'eau et protocole de fin de contrat.			
La Cornuaille					
Avenant n°1	1/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA			
Avenant n°2	05/05/2021	Actualisation du programme de renouvellement des compteurs et protocole de fin de contrat.			

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les délégataires et par les collectivités dans le cadre des contrats de délégation de service public. Il s'agit de prestations communes à l'ensemble des ex-syndicats, maintenant Syndicat d'Eau de l'Anjou.

	Par l'exploitant							
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.							
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients							
Mise en service	Des branchements.							
Entretien	De l'ensemble des ouvrages.							
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.							

	Par la Collectivité
Renouvellement	De la voirie, des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.

1.5. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 72 974 abonnés représentant une population d'environ 160 000 habitants (soit 2.08 habitants/abonné).

SERVICES		2 019	2 020	2021	Evolution
NORD- O	UEST (Ex-SIAEP DU SEGREEN)	18 504	18 642	18 886	+ 1.3 %
	EX- MIRE - MORANNES	3 186	3 189		
	EX - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	1 748	1 758		
NORD - EST	SIAEP REGION DE DURTAL*	3 297	3 310	1 / 770	. 0 7 97
(Loir et Sarthe)	Ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	4 138	4 203	16 773	+ 0.7 %
	Ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE	3 961	3 985	=	
	CORNILLE LES CAVES	261	211		
E	Ex-SIAEP DU LAYON	5 182	5 233	5 265	+ 0.6 %
	REGIE SYNDICALE	10 056	9 206	10 (70	. 0 707
REGIE	LE LOUROUX BECONNAIS	1 342 1 387		10 672	+ 0,7%
	LA CORNUAILLE	421	424	427	+ 0,7%
E	Ex- SIAEP DE BIERNE	3 888	3 927	3 973	+ 1,2%
CHALONNES/	CHALONNES-SUR-LOIRE	3 093	3 121	0.577	. 0.57
CHAUDEFONDS	CHAUDEFONDS SUR LAYON*		427	3 567	+ 0.5%
	BELLEVIGNE SUR LAYON*	1497	1 092		
SUD-EST	SIAEP DE LA REGION DE COUTURES*	8 801	8 787	13 411	+ 1.9 %
(Loire Aubance)	Ex SIAEP DE JUIGNE / SAINT JEAN	3 046	3 1 1 2		/3
	AUBIGNE SUR LAYON*	166	166 169		
SYNDI	CAT D'EAU DE L'ANJOU	71 643	72 183	72 974	+ 1.1%

^{*}L'année 2021 a été marquée par :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **14,6** abonnés/km pour l'année 2021.

	Population INSEE 2018	Estimation 2021
CCLLA	56 389	58 330
CCVHA	36 259	37 680
ABC	34 506	35 400
CCALS	27 873	28 490
TOTAL	155 027 habitants	160 000 habitants

⁻ La finalisation du partage des ex-SIAEP de Durtal, Coutures, du SMAEP Eaux de Loire et du SMAEPA Sud Saumurois, avec des contrats d'exploitation distincts par collectivité compétente.

1.6. Déploiement de relèves à distance.

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une amélioration du service, le SEA a décidé de déployer des systèmes de relèves à distance des compteurs.

Il existe deux systèmes de relèves à distance, la radio et la télé-relève.

La radio-relève permet à un opérateur de relever à distance les compteurs (à pied ou en voiture) et ainsi faciliter les relèves, en diminuant le temps nécessaire.

Cette technologie est en place sur le secteur de Bierné et sur la commune déléguée de la Cornuaille. Elle est en cours de déploiement sur le secteur de la Régie, de Chalonnes et de Chaudefonds sur Layon.

La télé-relève permet une relève régulière des compteurs. L'abonné peut ainsi accéder à distance à sa consommation d'eau. L'exploitant peut aussi relever la consommation d'eau sur une période donnée et prévenir les abonnés en cas de fuite, avec des délais courts (< 1 semaine).

Cette technologie est en place sur le secteur du Layon. Elle a été intégrée aux nouveaux contrats d'affermage. Ainsi, elle est en cours de déploiement sur nos secteurs Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est.

A noter que les télérelèves existantes sur les secteurs de Durtal, de Seiches et de Loir et Sarthe ne sont plus fonctionnelles ou plus compatibles avec la technologie actuelle. Certains abonnés de ces secteurs ont donc rencontré une rupture momentanée du service sur l'année 2021, qui pourra se poursuivre jusqu'en 2022.

Etat estimatif du déploiement des différentes technologies au 31/12/2021

	Relève n	nanuelle	Radio-	relève	Télé-relève		
NO	18 886	100%	0	0%	0	0%	
NE	7 173	43%	5 331	32%	4 269	25%	
SE	11616	87%	169	1%	1 626	12%	
Bierné	0	0%	3 973	100%	0	0%	
Layon	263	5%	0	0%	5 002	95%	
La cornuaille	0	0%	436	100%	0	0%	
Régie	4 650	44%	6 022	56%	0	0%	
Chalonnes	3 222	88%	435	12%	0	0%	
Syndicat d'Eau de l'Anjou	45 811	63%	16 366	22%	10 897	15%	

technologie en place les années précédentes technologie prévue dans les 2 ou 3 prochaines années

1.7. Ressources en eau

1.7.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m3)	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)				
	Le Louroux Béconnais								
Forage F1 des Chaponneaux	115 920	142 527	135 992	- 4.6 %	80				
Forage F2 des Chaponneaux	115 920	76 763	65 781	- 14.3 %	80				
		Secteur Layor	1						
Puits à drains rayonnants (Rochefort sur Loire) - Nappe alluviale	429 954	463 000	387 409	- 16.3 %	80				
		Secteur Sud-Es	st .						
Le Puits Boulet P3 (St Remy la Varenne) Eaux souterraines	1 772 392	1 895 002	1 818 000	- 4.1 %	80				
Edox 2001e11d111e2	Socto	eur Nord-Ouest (S	(ográon)						
Filière Oudon (Segré) Eau de surface	182 099	183 211	181 608	- 0.9 %	80				
Forage de Vritz Nappe souterraine	285 182	309 628	305 337	- 1.4 %	80				
Prélèvement Mines de fer (Chaze Henry) Nappe souterraine	551 644	553 388	586 487	+ 6 %	80				
Prise d'eau de Chauvon dans la Mayenne (Lion d'Angers) - Eau de surface	1 807 775	1 821 486	1 774 142	- 2.6 %	80				
	Régie syr	ndicale (St Georg	ges sur Loire)						
Prélèvement Boyau P3 Nappe alluviale	676 351	777 249	695 711	- 10.5 %	80				
Prélèvement Boyau P2 Nappe alluviale	629 089	711 918	807 897	+ 13.5 %	80				
Prélèvement Bois Tiers P1 Nappe alluviale	224 868	271 580	223 501	- 17.7 %	80				
		Secteur Nord-E	st						
Prélèvement de l'Arche (Châteauneuf) Eaux de surface	209 639	218 130	204 822	- 6.1%	80				
Prélèvement Pendu (Morannes) Eaux de surface	535 422	498 981	473 397	- 5.1 %	80				
Prise en rivière la petite Bouchardière (Durtal) - Eaux de surface	767 961	838 333	789 184	- 5.9%	80				
Forage de Jarzé Eaux souterraines	312 929	307 544	259 126	- 15.7 %	80				
Forage du Pont Herbault (Seiches)	110 268	114 923	93 240	-18.9 %	80				
Prise d'eau dans le Loir Port Pinois (Seiches)	407 868	425 086	446 712	+ 5.1 %	80				
Eaux superficielles			<u> </u>	<u> </u>					
TOTAL	9 334 872	9 608 749	9 248 346	- 3.8 %	80				

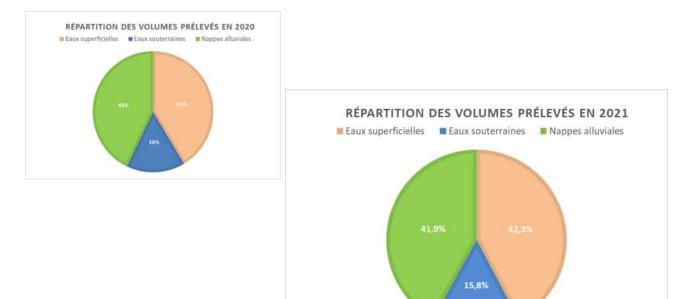
Depuis Janvier 2020, la commune de Chalonnes est alimentée depuis l'usine de St Georges sur Loire (Régie syndicale), dont on observe une augmentation significative des volumes prélevés sur le champ captant du Boyau.

Les ressources de Segré et de Rochefort sur Loire sont de moins en moins utilisées et seront arrêtés prochainement.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

Des actions de protections de la ressource avec une politique active d'acquisition foncière pour une gestion sans intrant sont mises en œuvre dans les Aires d'Alimentation des champs Captants de Vritz et du Louroux Béconnais, afin notamment de réduire les teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau brute.

En 2021, le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé diminue légèrement par rapport aux années précédentes, à 58% dont 42% dans la nappe alluviale de la Loire. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



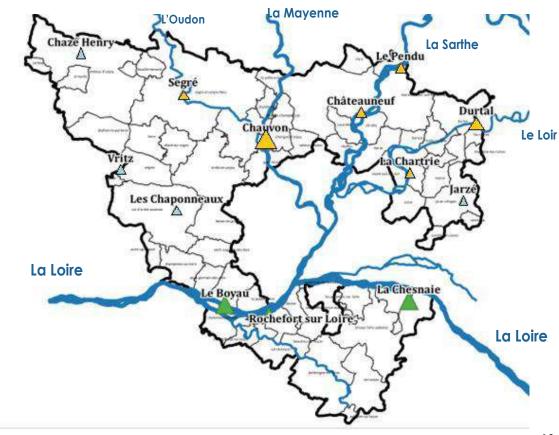
On peut constater au paragraphe suivant que les volumes produits ont diminué dans des proportions similaires, ce qui indique un rendement hydraulique stable des usines de traitement par rapport à 2020. (environ 10 % d'eau de process)

Des réglages réalisés par VEOLIA ont permis d'améliorer le rendement de l'usine de la Chesnaie. D'autres usines pourraient encore faire l'objet d'optimisation pour réduire les eaux de process.

1.7.2. Production

Site de production	Volume produit en 2020 (m3)	Volume produit en 2021 (m3)	Rendement usine en %	Variation en
Station des Chaponneaux (Le Louroux Béconnais)	215 000	192 000	95 %	- 2%
Station de Rochefort-sur-Loire (Secteur Layon)	443 429	404 396	100 %	- 9%
Usine de La Chesnaie (Secteur Coutures)	1 729 664	1 677 837	92 %	- 3%
Usine de Chazé Henry (Secteur Segréen)		533 751	91 %	
Usine de Chauvon (Secteur Segréen)	2 630 750	1 565 713	88 %	-2%
Usine de Segré (Secteur Segréen)	2 630 7 30	181 219	99 %	-2/0
Usine de Vritz (Secteur Segréen)		302 548	99 %	
Usine du Boyau Saint-Georges-sur-Loire (Secteur Régie)	1 602 501 (erreur sur RPQS 20)	1 567 458	91%	- 2%
Station Route de Brissarthe (Secteur Châteauneuf)	200 917	178 680	87 %	- 11%
Usine du Moulin de Pendu (Secteur Miré-Morannes)	427 759	380 498	80 %	- 11%
Usine Henri Gandon (Secteur Durtal)	714 981	637 364	81 %	- 11%
Station de Jarzé (Secteur de Seiches)	790 737	256 703	99 %	-4 %
Station de Seiches		505 011	93 %	. , ,
TOTAL	8 755 738	8 482 222	93 %	- 3%

Carte des stations de production en fonction du type de ressource et des volumes produits



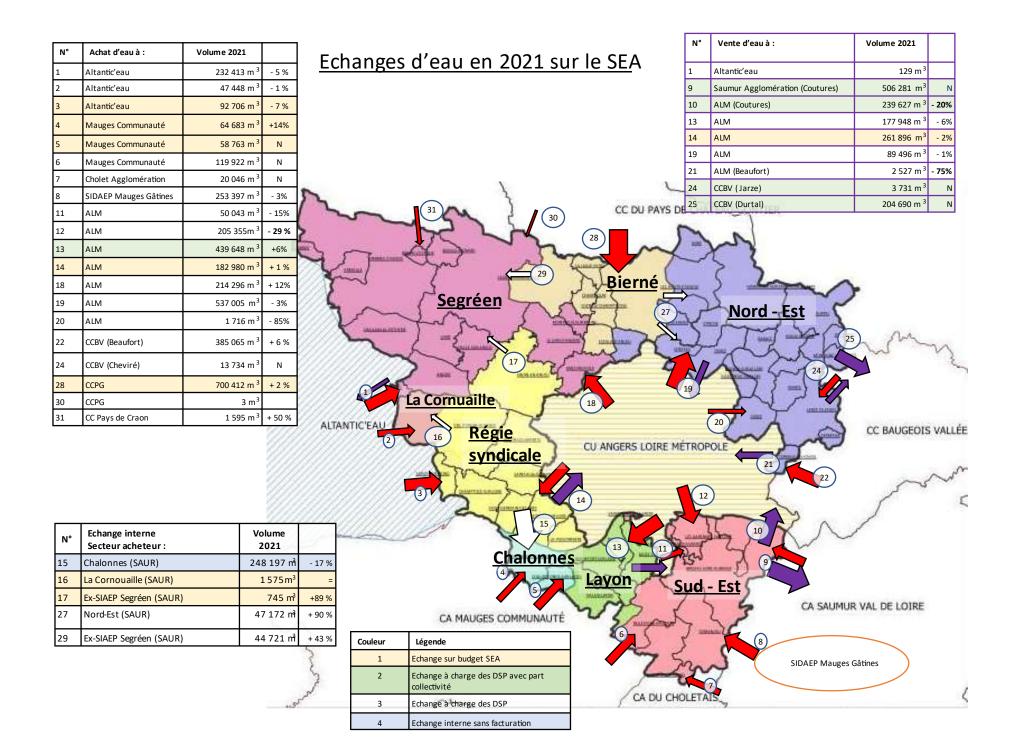
Importations/ Exportations

	Import en 2021 (m³)	Évolution 2021/2020	Export en 2021 (m³)	Évolution 2021/2020
Angers Loire Métropole	1 641494	- 4%	771 494	- 10 %
CC du Pays de Château Gontier (53)	713 926	+2 %		
Baugeois CC Baugeois Vallée	385 065	+6%	211 395	- 2.5 %
SAUMUR CA Saumur Val de Loire			506 281	- 8 %
Syndicat Atlantic'eau (44)	372 567	- 5 %	129	/
Mauges Communauté (ex-SMAEP EDL)	277 653	+ 15 %		
SIDAEP Mauges Gatines	253 397	- 3 %		
Le Choletais L'audace pour réussir Agglomération du Choletais	20 046	- 4 %		
CC du Pays de Craon (53)	1 595	/		
TOTAL	3 706 653	+ 0.3 %	1 418 620	-8.4 %

En 2020 et 2021, les volumes échangés ont significativement évolué en lien avec la mise en œuvre de nouveaux contrats à l'échelle des structures compétentes en eau potable. Pour la première année depuis la création du SEA; en 2021, l'ensemble des volumes échangés entre collectivité a fait l'objet d'un relevé et d'une facturation spécifique.

On constate que les volumes importés sont restés relativement stable, tandis que les volumes exportés ont fortement diminués en raison principalement d'une baisse des volumes vendus vers Angers Loire Métropole (notamment depuis St Remy la Varenne et depuis Cornillé les Caves vers Loire Authion).

La carte ci-après fait apparaître schématiquement l'ensemble des échanges d'eau ayant eu lieu en 2021, que ce soit entre secteurs du SEA ou avec des collectivités voisines.



1.8. Les volumes mis en distribution et vendus

1.8.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volume consommés en 2020 (m3)	Volume consommés en 2021 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	7 835 569	7 847 463	+ 0.1%
Autres abonnés	1 108 351	1 118 158	+0.8 %
Total vendu aux abonnés	8 943 920	8 965 621	+ 0.2 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

A périmètre identique, les volumes consommés sont relativement stable, ils ont augmenté de près de 0.2% en 2021 par rapport à 2020 avec de fortes disparités par secteurs, qui ne permettent de tirer aucune conclusion sur l'impact des confinements successifs sur la consommation d'eau, mais sont surtout liés à un été 2021 humide :

SER	SERVICES- VOLUMES CONSOMMES (en m³)		2 020	20)21	Evolution
	Ex-SIAEP DU SEGREEN (Nord-Ouest)	2 468 225	2 515 094	2 554 745		+ 1.6 %
	EX- MIRE - MORANNES	329 669	326 193	306 482		
	EX - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	186 502	195 601	187 333		
\	SIAEP REGION DE DURTAL (SEA)*	342 295	379 489	300 072	2 166 728	- 2.1%
NE	Ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	609 367	608 914	629 368	2 100 / 20	- 2.1%
	Ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE	420 909	368 061	387 470		
	CORNILLE LES CAVES	358 472	335 834	356 003		
	Ex-SIAEP DU LAYON		568 284	528 792		- 6.9%
	Ex- SIAEP de BIERNE	511 576	536 837	543 713		+1.3%
5/	LE LOUROUX BECONNAIS	207 149	205 692	201 631	1 269 758	. 707
Régie	REGIE SYNDICALE	1 127 226	970 889	1 068 127	1 269 / 38	+ 7%
	CHALONNES-SUR-LOIRE	292 569	311 031	307 009	362 229	+ 0.6 %
	CHAUDEFONDS SUR LAYON*	166 565	48 980	55 220	302 229	+ 0.6 %
	BELLEVIGNE SUR LAYON*	100 303	106 907			
0.5	AUBIGNE SUR LAYON	15 528	17 420	1 155 763	1 498 847	- 2%
SE	SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (SEA)*	977 243	1 074 362		1 470 04/	- Z7o
	Ex SIAEP DE JUIGNE / SAINT JEAN	313 446	330 189	343 084		
	LA CORNUAILLE	43 054	44 142	40 809		- 7.6%
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		8 892 836	8 943 920	8 96	5 621	+ 0.2 %

^{*} Données non fiabilisées jusqu'en 2020

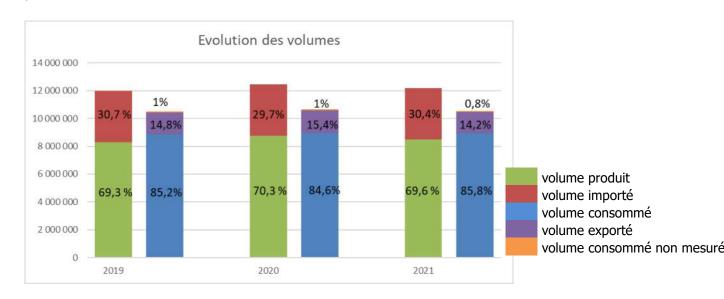
Le nombre d'abonnés ayant augmenté de 1%, on constate une légère baisse de la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **122.8** m³/abonné (123.9 m³/abonné en 2020)

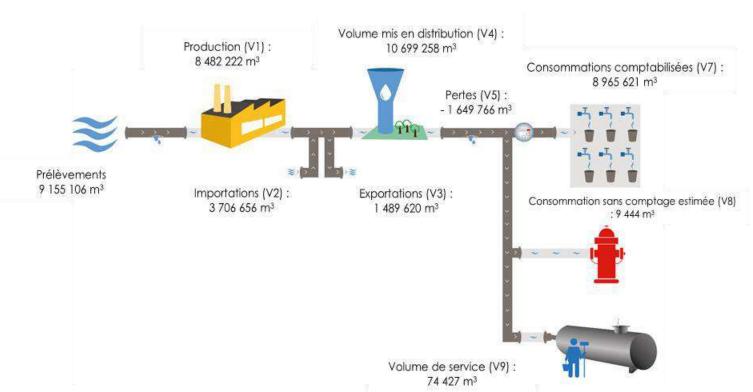
1.8.2. Autres volumes

	Exercice 2019 (m3)	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	25 151	23 744	9 444	-49 %
Volume de service	76 819	81 456	74 427	- 14%
TOTAL	101 970	105 200	83 871	- 20%

Les volumes de service et sans comptage ont fortement diminué de 20 % par rapport aux années 2019 et 2020. Cette diminution fait suite à la mise en place effective d'une nouvelle méthode de comptage uniformisé sur les secteurs en DSP, afin d'éviter toute dérive de ces volumes non facturés.

1.8.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.





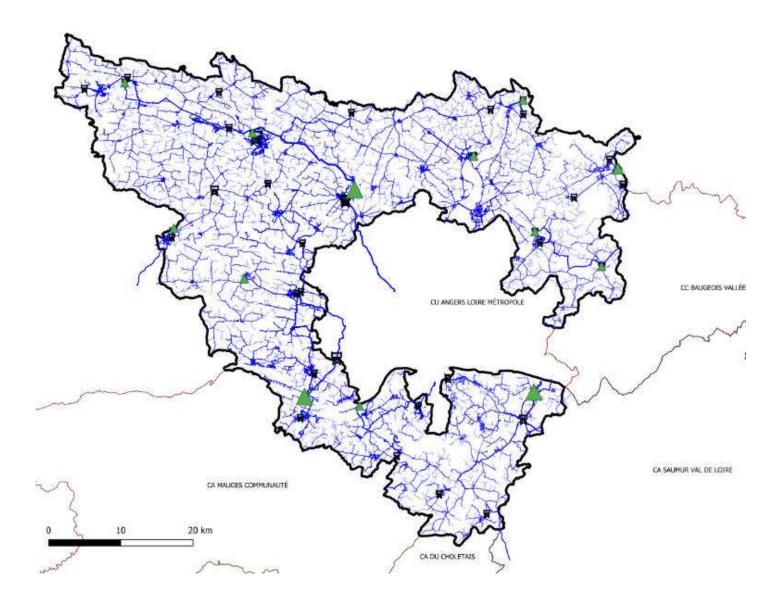
1.9. Le patrimoine du service

	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	4 993.0
Nombre de réservoirs	66
Volume de stockage	39 133

Le SEA comptabilise 4 993 km de réseau et 67 ouvrages de stockage, avec une capacité de 39 366 m³, soit 1.5 jours de consommation moyenne en 2021, mais inégalement répartis sur le territoire.

En 2021, le syndicat possédait 13 unités de production d'eau potable, avec une capacité totale de 2 579 m3/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 9.0 h/jour en 2021. (9.5 h/jour en 2020).

La carte ci-dessous présente une vue schématique des réseaux du SEA, des tailles des principaux réservoirs et des capacités de production des unités de traitement.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

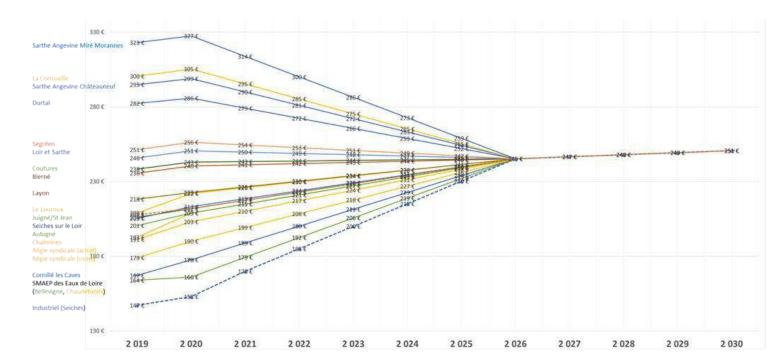
Parmi les évolutions significatives des parts exploitants, on peut noter l'impact significatif des nouveaux contrats d'exploitation, dont les tarifs sont applicables à partir du 01 Janvier 2022 :

- Baisse de la part délégataire sur le secteur Nord-Ouest (Segréen), lié à la négociation du nouveau contrat de concession de service public, (- 10%)
- Hausse des parts délégataire de l'inflation, autour de (entre +2 et +5 %),
- Suppression de la part délégataire sur la commune déléguée de la Cornuaille,

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du Comité Syndical. Afin de faire converger progressivement les tarifs sur l'ensemble du SEA, le comité syndical du SEA a décidé en date du 20 novembre 2020 d'appliquer une politique de convergence à échéance 2026, qui permet, à euros constants :

- une convergence tarifaire pour tous à partir de l'année 2026,
- une suppression des tranches tarifaires à partir de l'année 2025,
- une harmonisation des parts fixe à hauteur de 30% d'une facture type 120 m3,
- un lissage des variations des parts délégataires, via la part collectivité,
- une convergence linéaire des tarifs,
- une augmentation des recettes de 18,5% à l'horizon 2030 pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le schéma de convergence tarifaire retenu est le suivant, à euros constants :



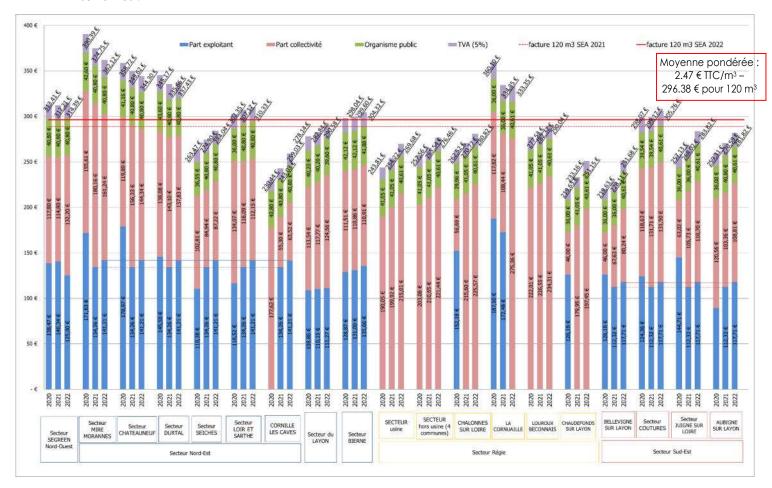
La délibération du 10 décembre 2021 a fixé les tarifs effectifs en 2022, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte de l'inflation à hauteur de 2.6 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires, en lien notamment avec les nouveaux périmètres d'exploitation.

Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2020, au 01/01/2021 et au 01/01/2022 sont détaillés en annexe 1.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Pour les années 2020 à 2022, les factures d'eau type, pour une consommation annuelle de 120 m3 sont les suivantes :



Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence) sont :

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022	
	Part de la collectivité	215,60 €	222.57 €	
	Part de l'exploitant	0€	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	41.05 €	40.61 €	
Chalonnes-sur-Loire	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.12€	14.64 €	
	Total HT	256.65 €	266.18 €	
	Total TTC	270.77 €	280.82 €	+ 3.7 %
	Part de la collectivité	108,44 €	275,36 €	
	Part de l'exploitant	172,48 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	41.05 €	40.61 €	
La Cornuaille	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17,43 €	17,38 €	
	Total HT	316.92 €	315.97 €	
	Total TTC	334,35 €	333.35 €	-0.3 %

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022	
	Part de la collectivité	226,55 € HT	234.31 € HT	
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	41,05 € HT	40.61 € HT	
Le Louroux Béconnais	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.72 €	15.12€	
	Total HT	267,60 €	274.92 €	
	Total ITC	282.32 €	290.04 €	+ 2.7 %
	Part de la collectivité	117.77 € HT	124.56 € HT	
	Part de l'exploitant	110.15 € HT	111.27 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	39,60 € HT	39,60 € HT	
Secteur Layon	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14,43 €	15.15 €	
	Total HT	267.52 €	275.43 €	
	Total TTC	282.24 €	290.58 €	+ 2.7 %
	Part de la collectivité	131.71 € HT	131.50 € HT	
	Part de l'exploitant	112.32 € HT	117.71 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	39,54 € HT	40.61€ HT	
Secteur Coutures	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,60 €	15,94 €	
	Total HT	283.57 €	289.82 €	
	Total TTC	299.17 €	305.76 €	+ 2.2 %
Secteur Juigné-sur- Loire	Part de la collectivité	105.73 € HT	110.70 € HT	
	Part de l'exploitant	112.32 € HT	117.71 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	36,00 € HT	40.61 € HT	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	13,97 €	14.80 €	
	Total HT	254.05 €	269.02€	
	Total TTC	268.02 €	283.82 €	+5.8 %
	Part de la collectivité	110.86 € HT	110.91 € HT	
	Part de l'exploitant	131.00 € HT	135.66 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	42,12 € HT	41.88 € HT	
Secteur Bierné	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	15,54 €	15,86 €	
	Total HT	283.98 €	288.45 €	
	Total TTC	299.60 €	304.32 €	+1.6 %
	Part de la collectivité	114,80 € HT	132.20 €	
	Part de l'exploitant	140.34 € HT	125.00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40,80 € HT	40.80 €	
Secteur Nord-Ouest	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
(Segréen)	Montant de la TVA	16,34 €	16.39 €	
(segleell)	Total HT	297,12 €	298.00 €	
	Total TTC	312,21 €	314.39 €	+ 0.7 %
	Part de la collectivité	199.92 € HT	215.01 € HT	
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	41,05 € HT	40.61 € HT	
n/ata e e e	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
Régie syndicale	Montant de la TVA	13.25 €	14.06 €	
	Total HT	240.97 €	255.62 €	
	Total TTC	254.22 €	269.68 €	+ 6.1 %
				311 70
	Part de la collectivité	156.33 € HT	144.34 €	
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 €	
Coolour Châla	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.80 €	
Secteur Châteauneuf- Juvardeil	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
Juvuideli	Montant de la TVA	18,23 €	17.95 €	
	Total HT	331.39 €	326.35 €	
	Total TTC	349.62 €	344.30 €	-1.5 %

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022	
	Part de la collectivité	116.09 € HT	112.15 € HT	
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.80 € HT	
Secteur Loir et Sarthe	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.01 €	16.18 €	
	Total HT	291.15€	294.16€	
	Total TTC	307.17 €	310.33 €	+1.0 %
	Part de la collectivité	180.16 € HT	161.24€	
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.80 €	
Secteur Miré-	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
Morannes	Montant de la TVA	19.54 €	18.88 €	
	Total HT	355.22 €	343.25 €	
	Total TTC	374.75 €	362.12 €	- 3.3 %
	Part de la collectivité	143.1 € HT	138.08 € HT	0.0 /0
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.8 € HT	40.8 € HT	
Secteur Durtal	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
occicoi bollal	Montant de la TVA	17.5 €	17.6 €	
	Total HT	318.16 €	319.84 €	
	Total TTC	335.66 €	337.43 €	+ 0.5 %
	Part de la collectivité	84.94 € HT	87.22 € HT	1 0.5 /6
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.8 € HT	
Secteur Seiches-sur-	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
le-Loir	Montant de la TVA	14.30 €	14.81 €	
	Total HT	260.00 €	269.23	
	Total TTC	274.30 €	284.04 €	+3.5 %
	Part de la collectivité	55.30 € HT	63.52 € HT	+3.5 /₀
	Part de l'exploitant	134.26 € HT	141.21 € HT	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.8 € HT	
Cornillé-les-Caves	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
Confille-les-Caves	Montant de la TVA	12.67 €	13.50 €	
	Total HT	230.36 €	245.53 €	
	Total TTC	243.03 €	259.03 €	+ 6.6 %
	Part de la collectivité	243.03 € 67.63 € HT	257.03 € 80.24 € HT	T 0.0 %
	Part de l'exploitant	112.32 € HT	117.71 € HT	
Pallaviana an Lavan	Redevances (agence de l'eau)	36,00 € HT	40.61€ HT	
Bellevigne-en-Layon	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	12.16 € 215.95 €	13.12 € 238.56 €	
	Total HT Total TTC			1 10 2 97
		228.11 €	251.68 €	+ 10.3 %
	Part de la collectivité Part de l'exploitant	179.95 € HT 0 € HT	197.45 € HT	
	·		0,00 € HT	
Chaudefonds-sur-	Redevances (agence de l'eau)	41.05 € HT	40.61 € HT	
Layon	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	12.16€	13.09 €	
	Total HT	221.00 €	238.06 €	, , , , ~
	Total TTC	233.16 €	251.15 €	+ 7.7 %
	Part de la collectivité	103.36 € HT	108.81 € HT	
	Part de l'exploitant	112.32 € HT	117.71 € HT	
Audatam ()	Redevances (agence de l'eau)	40.80 € HT	40.61€ HT	
Aubigné-sur-Layon	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	14.11 €	14.69 €	
	Total HT	256.48 €	267.13 €	
	Total TTC	270.59 €	281.82 €	+ 4.1 %

2.3. Recettes de la collectivité

	Recettes collectivité 2019 (HT)	Recettes collectivité 2020 (HT)	Recettes collectivité 2021 (HT)	Evolution 2021/2020
SERVICES				
La Cornuaille ⁽¹⁾	39 585 €	46 930 €	40 537 €	-13.7 %
Secteur Layon	507 511 €	524 338 €	532 662 €	+1.6 %
Secteur Bierné	432 599 €	430 785 €	455 706 €	+ 5.8%
Secteur Nord-Ouest (Segréen) ⁽¹⁾	2 241 130 €	2 377 691€	2 258 670 €	- 5.0%
Secteur Châteauneuf-Juvardeil ⁽²⁾	169 546 €	182 002 €		
Secteur Loir et Sarthe ⁽²⁾	458 060 €	447 107 €		-15.3 %
Secteur Miré-Morannes ⁽²⁾	380 716 €	413 426 €	1 905 640 €	
Secteur Durtal ⁽²⁾	407 094 €	415 771 €		
Secteur Seiches-sur-le-Loir ⁽²⁾	406 407 €	412 989 €		
Cornillé-les-Caves ⁽³⁾	434 703 €	380 000 €		
Secteur Coutures ⁽²⁾	942 011 €	1 169 747 €		
Aubigné-sur-Layon	20 404 €	20 000 €	1 ((7 0) (6	1707
Secteur Juigné-sur-Loire ⁽²⁾	154 442 €	172 308 €	1 647 314 €	+ 17.8 %
Bellevigne-en-Layon	50.407.6	36 000 €		
Chaudefonds-sur-Layon ⁽⁴⁾	50 437 €	14 000 €		
Chalonnes-sur-Loire ⁽⁴⁾	139 262 €	173 774 €	0.005.014.5	1.70
Régie syndicale	1 707 142 €	1 572 337 €	2 085 816 €	- 1.7 %
Le Louroux Béconnais	133 222 €	361 839 €		
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	8 573 836 €	9 151 044 €	8 700 179 €	- 2.5%
dont régie	2 275 068 €	2 314 176 €	2 085 816 €	- 9.8%

- (1) En raison de la fin de certains contrats d'affermage fin 2021, les périodes de facturation ont été modifiées entrainant des variations de recettes.
- (2) En raison de la fin de certains contrats d'affermage fin 2020, les périodes de facturation avec une estimation réalisée au 31/12/2021 ont été modifiées entrainant des variations de recettes, en lien notamment avec le décalage de recouvrement des factures (sur le NE) en 2020 et 2021.
- (3) Le secteur de Cornillé les Caves n'est plus facturé sur le budget régie, à partir de 2021, entrainant une baisse de recettes sur ce secteur.
- (4) Les communes de Chalonnes sur Loire et Chaudefonds sur Layon ont intégrées le périmètre de la régie en 2021, entrainant une hausse théorique des recettes. A noter que de nombreux problèmes de facturation ont eu lieu sur ces 2 communes en 2021, en lien avec la modification du mode de facturation et la prestation de service de SAUR.

2.4. Recettes des exploitants

			Produits des services			Résultats sociétés	s avant Impó	ôt sur les	
SERVICES		DELEG ATAIRE	CA 2020 (en k€)	CA 2021 (en k€)	dont part collecti vité	% évolutio n CA	2020 (en k€)	2021 (en k€) (résultats en %)	Evolut ion
NORD OU	EST (Segréen)	SAUR	5 998,8	5 941.2	2 894.0	- 1.0 %	179,8	322.5 (11%)	+ 79%
Nord-Est	CHATEAUNEUF JUVARDEIL MIRE MORANNES DURTAL (en totalité) SEICHES SUR LE LOIR	SAUR	572,9 1 132,3 1 641,9 (VEOLIA) 1 122,4 (SUEZ)	5 217.0	2 383.0	- 10%	-30,6 39,9 -90,6 -321,6	- 149.3 (-6%)	/
CORNULAU	LOIR ET SARTHE	CALID	1 360,2	105.0	50.0	.1.407	-1,0	-22.1	
LAYON	rc	SAUR	123,2	125.0	52.0 722.0	+1.4%	1,6 -108,2	(-43%) - 81.7	+ 24 %
CHALONN services)	ES (prestation de	SAUR	723,3	261.9	0	- 63.8%	-3,0	(-11%) /	/
Sud - Est	COUTURES (en totalité) JUIGNE SUR LOIRE	VEOLIA	3 952,0 732,1	3 902.8	1 934.6	- 16.7 %	-135,9 -48,0	- 158.0 (-8%)	+ 14%
BIERNE (%		SAUR	1 195,8	1 177.9	590.2	- 1.7 %	-1,8	59.9 (10 %)	/
SOUS-TOTAL SAUR		12 437,8	14 071.6	6 641.2	+ 13%	67,4	129.3 (1.7%)	+ 90%	
SOUS-TOTA	AL VEOLIA		6 326,0	3 902.8	1 934.6	- 37%	-274,5	- 158.0 (-8%)	+ 42 %
SOUS-TOTA	SOUS-TOTAL SUEZ		1 122,4	0	0	- 100 %	-321,6	0	1
TOTAL SYN	DICAT D'EAU DE L'ANJO	OU	19 886.2	17 974.4	8 575.8	-9.6%	-528,7	-28.7	/

Si le chiffre d'affaires total des exploitants (y compris la collecte des parts de la collectivité) a fortement diminué entre 2020 et 2021 pour atteindre près de 18 Millions d'euros, les résultats déclarés dans le CARE se stabilisent avec un résultats net négatif de 28 700 €.

On peut notamment noter:

- Des baisses de chiffres d'affaires importantes sur les nouveaux contrats d'affermage (NE et SE), en lien notamment avec les négociations de contrats et la modification des périmètres,
- Des résultats en forte hausse sur la dernière année du contrat de l'ex-SIAEP du Segréen, qui seront atténués par le solde de fin de contrat au bénéfice du SEA, à hauteur de 172 000 €.
- Des résultats négatifs sur le contrat de VEOLIA, correspondant à la première année contractuelle et l'impact des investissements concessifs,

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

	Nombre de prélèvements						
Analyses	Réalisés en 2020 Conformes en 2020		Réalisés en 2021	Conformes en 2021			
Paramètres microbiologiques	492	492	461	460			
Paramètres physico-chimiques	453	397	518	426			

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021			
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	99.8 %			
Conformité physico-chimique (P102.1)	87.6 %	82.2 %			

En 2021, une analyse bactériologique a été non conforme sur un réservoir de Segré (Bactérie E.Coli). Le taux de chlore était cependant suffisamment élevé pour éviter tout risque sur le réseau et les contre-analyses se seront révélés conformes.

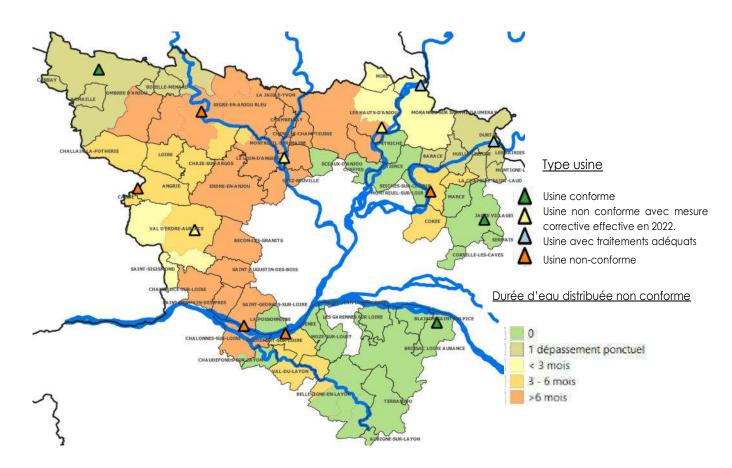
En 2021, 93% des analyses physico-chimiques non conformes concernent les métabolites de pesticides et notamment le Métolachlore-ESA, qui a été jugé pertinent par l'ANSES, et dont 86 analyses sont au-dessus de la norme de 0.1 µg/l mais bien en dessous de la limite de potabilité (Vmax) fixée à 500 µg/l. (valeur maximal mesurée = 0.3 µg/l en eau traitée) ; l'eau reste donc consommable pour la totalité des abonnés du SEA.

A noter qu'avec les normes applicables en 2019, le taux de conformité physico-chimique aurait été de 99%, avec les non-conformités suivantes :

- 3 Non-conformité sur des points de consommations en Nickel et 2 en Plomb, provenant de vétusté d'installations privées sur lesquels ont été effectuées les prélèvements,
- 1 Non-conformité sur les pesticides totaux mesurées en sortie de l'usine la Chartrie sur Seiches sur le Loir. (Cette usine vieillissante sera mis à l'arrêt prochainement)
- 2 Non-conformité sur le paramètre Nitrates en sortie de l'usine de Vritz, mais qui fait l'objet d'une dillution avant mise en distribution avec de l'eau en provenance d'Atlantic'eau, afin de distribuer une eau conforme aux normes en vigueur.

L'eau distribué aux abonnés ne contient pas de métabolites pour 30 % des abonnés du SEA (44% en 2020). Pour 28 % (19% en 2020) des abonnés les dépassements sont périodiques et devraient être en majorité résolus en 2022, (en fonction des saisons, de l'âge des Charbons, ...), tandis que pour 42 % (37% en 2020) des abonnés ces non-conformités sont récurrentes, avec des concentrations en métabolites principalement comprises généralement entre 0.05 et 0.3 µg/.

Ces dépassements récurrents de la norme concernent les secteurs en orange foncé sur la carte suivante, qui représente la durée des dépassements de la norme en Métolachlore-ESA sur l'année 2021 :



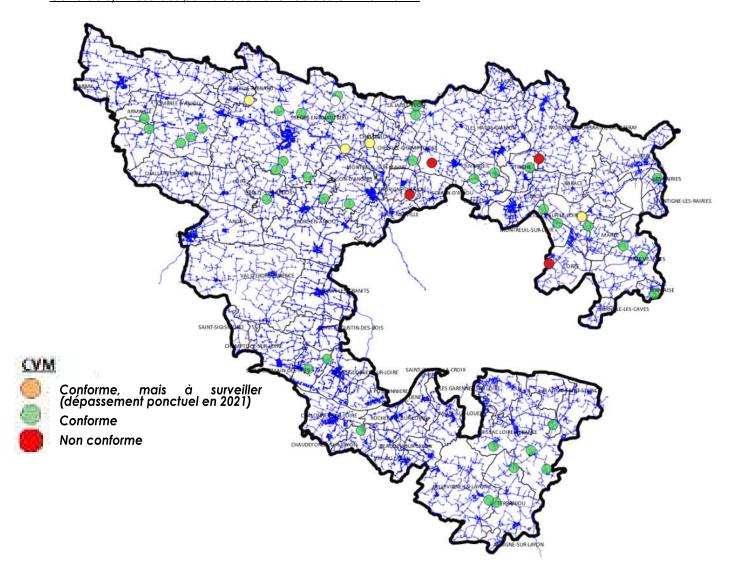
A noter que depuis 2020, les résultats des analyses CVM ne sont pas intégrées dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. En revanche, un bilan des campagnes de recherche a été effectué.

Fin 2021, 87.5 % des 32 points de vigilance, sont considérés comme conformes ou faisant l'objet de mesures qui devraient permettre de limiter l'apparition de CVM. 4 points sont actuellement identifiés comme non conformes.

Le bilan analytique des mesures de l'ARS (hors mesures d'autocontrôles) est plus mitigé mais en amélioration avec 8 points qui ont présenté au moins un dépassement de la norme CVM en 2021 à comparer aux 16 en 2020.

En 2021, 49 analyses CVM ciblées ont été réalisées par l'ARS sur les secteurs les plus problématiques (extrémités de réseaux, réseaux anciens en PVC, période estivale). 22 analyses étaient non-conformes aux normes en vigueur. L'ensemble de ces points sont équipés de purges dont le débit a été augmenté pour permettre de répondre à la norme CVM et qui ont fait l'objet d'autocontrôle de la part des exploitants.

Carte de synthèse des points de surveillance des CVM en 2021 :



Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM**) constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980. En 2021, comme les années précédentes, le Agence Régionale de Sante (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, applique une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posée avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat appuie l'ARS et mène une politique de purges préventives des canalisations à risque, et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

En parallèle, il faut noter que le Syndicat a intégré, dans son programme de renouvellement des réseaux, la substitution de réseaux en PVC relaguant des CVM en complément des dispositifs de purge mis en place.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

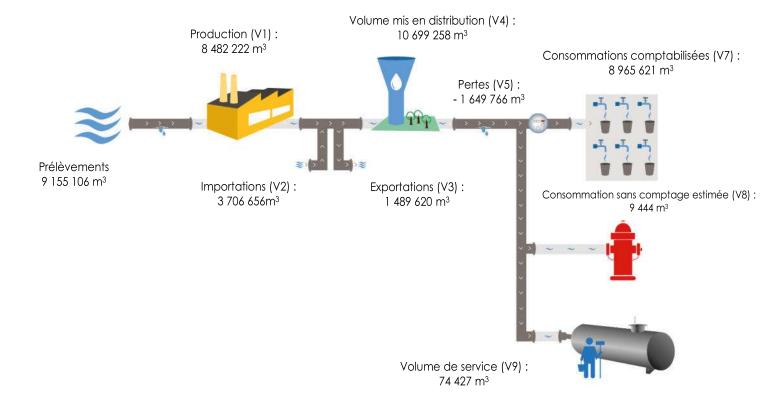
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points								
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)									
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point								
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point								
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)									
(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)										
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point								
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants								
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)								
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)								
(Rap	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX pel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéfic									
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,) et des servitudes de réseaux	oui : 10 points								
	sur le plan des réseaux	non : 0 point								
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme	oui : 10 points								
	effectuée)	non : 0 point								
VP.244	La adjustica das branchamenta que la plan das réseguy (2)	oui : 10 points								
VI .244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	non : 0 point								
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet	oui : 10 points								
V1 .Z-10	métrologique et la date de pose du compteur	non : 0 point								
VP.246	Identification des sectours de recherches de partes d'agrup gripe réseaux, data et pature des réparations effects des	oui : 10 points								
VF.240	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non : 0 point								
VP.247		oui : 10 points								
VF.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	non : 0 point								
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé	oui : 10 points								
VI .240	assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non : 0 point								
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points								
v I .477	Evinguing of thisse of chapter a fine theathsalling desileseance soil an thoris in thomas an interfine de leseance	non : 0 point								
	TOTAL	120								

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

	Nombre de points														
Service	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	Total
Chalonnes-sur- Loire	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	0	5	109
La Cornuaille	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	0	105
Secteur Layon	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	0	5	109
Secteur Sud Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	0	10	10	10	10	5	109
Secteur Bierné	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
Secteur Nord- Ouest (Segréen)	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Régie syndicale	10	5	10	oui	5	11	10	0	10	10	0	0	10	0	81
Secteur Nord Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Moyenne pondérée SEA	10	5	10	oui	5	13.6	10	8.5	8.6	10	8.5	8.5	8.2	4.1	110



3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

Rendement du réseau =
$$\frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021		
Rendement du réseau (P104.3)	85.7 %	86.5 %		
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4.93 m³ / jour / km	4.92 m³ / jour / km		
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	83,7 %	84.6 %		

RENDEMENT DU RESEAU :	2019	2020	2021			Objectif contractuel
Continue Navid Const (Const on)	0.4.1.07	00.1 07	00.0 %		=	Par secteur,
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	84.1 %	83.1 %	82.	82. 9 %		Moyenne 87%
Secteur Miré Morannes	85.5 %	79 %	79.5 %		=	85.8%
Secteur Châteauneuf- Juvardeil	90 %	92.4 %	94.5 %		1	88.2 %
Secteur Durtal	88.7 %	77.2%	78.2 %		=	88 %
Secteur Seiches sur le Loir	78.6 %	79.1 %	80.4 %	83.6 %	1	80.8 %
Secteur LOIR ET SARTHE	94.4 %	87.8%	87.1 %		=	90.2 %
CORNILLE LES CAVES	95.9%	98.4 %	98.0%		=	97.5%
Secteur du Layon	88.8 %	88.6%	84.	84.3 %		85 %
Secteur Bierné	88 %	88 %	89.	6 %	1	/
CHALONNES	87.3 %	86.4 %	86.	9 %	=	
LA CORNUAILLE	97.2 %	89.6 %	87	7 %	V	90 %
Régie syndicale	88 %	84.3%	89.2%		=	/
(erreur Vproduit 2020)	00 /0	04.5/6	07.2%		_	/
Secteur Coutures	89.1 %	84.6 %	94.5 %	· ·		93.5 %
Secteur Juigné sur Loire	85.4 %	86.9 %	97.2 %	94.9%	11	87.2 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	87.4 %	85.7 %	86.5 %			

Le rendement s'est légèrement amélioré sur le périmètre du SEA en 2021, avec une augmentation de 0.8% du rendement, expliquée en partie par la baisse importante en 2020.

On observe cependant une situation contrastée à l'échelle du SEA, avec notamment une amélioration du rendement sur le secteur de Châteauneuf sur Sarthe et sur le Sud-Est du SEA, et notamment sur le secteur de Juigné sur lequel l'exploitant VEOLIA a mené de recherches de fuites efficaces. A l'inverse une baisse régulière du rendement s'observe sur le secteur du Layon et se confirme sur le secteur de Durtal.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V4 - V7}{365 * linéaire}$$
 du réseau de desserte en km

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.95 m3/j/km** (1,03 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,90 m3/j/km** (0,97 en 2019).

ILP :	2019	2020	2021			Objectif contractuel	ILC (m3/jour/ km)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	0,92	0.97	1.0	1.03		/	4,8
Secteur Miré Morannes	0,45	0.7	0.8			0.43	2.6
Secteur Châteauneuf- Juvardeil	0.88	0.68	0.45		1	1.1	7.8
Secteur Durtal	0,41	0.95	1.7		1.07	0.53	3,1
Secteur Seiches sur le Loir	1,47	1.45	1.31	1.07		1.3	5,0
Secteur LOIR ET SARTHE	0,435	0.87	0.84	=	0.59	4,9	
CORNILLE LES CAVES	2.27	0.87	1.3		1	/	52.5
Secteur Coutures	0,69	0.77	0.51		1	0.56	5,3
Secteur Juigné sur Loire	1,74	1.57	0.32	0.49	11	1.5	10.1
LA CORNUAILLE	0,06	0.25	0.2	18	\ <u></u>	/	2,0
Régie syndicale	0,80	1.36	0.98		=	/	4,5
CHALONNES (+ Chaudefonds 21)	1,08	1.25	1.0	1.02		0.8	7,4
Secteur Bierné	0.50	0.64	0.51		1	/	3.5
Secteur du Layon	0.84	0.95	1.28		V	/	4.9
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	0.87	0.97	0.9	0			4,6

Afin de pouvoir comparer les ILP par secteur, le tableau précédent intègre un Indicateur Linaire de Consommation, qui permet de caractériser la densité de service (considéré comme rural avec un ILC <10 et semi-rural ensuite). L'indice linéaire de pertes est relativement stable et reste considéré comme bon pour un secteur rural (objectif < 1.5 m3 perdu/jour/km)

En analysant l'évolution de l'ILP, on constate des évolutions similaires à celles du rendement, à l'exception prêt du secteur de Durtal sur lequel l'ILP s'est fortement dégradé en 2021. Cette évolution s'explique en partie par le changement d'exploitant et surtout de périmètre, qui semble mettre en valeur le fait que sur l'ex-SIAEP de Durtal, la majorité des fuites se situaient sur le territoire du SEA (et moins sur la CCBV).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2021, un linéaire de 19.8 km de réseau a été renouvelé, ainsi que 408 branchements
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 31 km de réseau a été renouvelé.

Taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de 0,63 %.

Secteur	Nombre de branchements renouvelés 2021	Linéaires renouvelés (en ml) 2021	Montant des travaux 2021	Linéaire total (en km)	% renouvelé en 2021	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2017-2021)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	118	3 951	855 980 €	1418	0,3 %	0,73 %
Secteur Nord-Est	69	5 630*	417 179 €*	1 243	0,5 %	0,43 %
Régie syndicale	117	3 480	760 500 €	771	0.3 %	0,78 %
Secteur Sud -Est	78	3 427	318 565 €	677	0,5 %	0.91 %
Secteur Bierné	22	324	78 000 €	405	0,1 %	0.31 %
Secteur du Layon	4	260	26 416 €	281	0,1 %	0,28 %
Chalonnes sur Loire	0	0	0 €	108	0,0 %	0,22 %
La Cornuaille	0	0	0 €	59	0,0 %	0,23 %
Total	408	17 100	2 459 636 €	4 969	0,34 %	0,63 %

^{*}dont 4 400 ml lié aux travaux réalisés dans le cadre du feeder Nord-Est, non comptabilisé dans le montant de travaux 2021.

En parallèle de ces travaux de réhabilitation, 3.6 km de réseaux neufs ont été réalisés par le SEA, dans le cadre de travaux d'extension du réseau, pour un montant de 627 000 € HT.

Deux canalisations d'interconnexions (Feeder) sont en cours de réalisations sur le secteur Nord-Est et au Sud du SEA entre l'usine de St Georges (Régie) et Rochefort sur Loire (Layon), pour un montant de 6 435 000 €HT facturés en 2021.

Le Plan Pluriannuel du Syndicat prévoit un renouvellement de réseaux, à hauteur de 0.5% par an jusqu'en 2025, puis une montée jusqu'à 1% de renouvellement de réseau ensuite.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service nonprogrammées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$Taux\ d'occurrence\ des\ interruptions\ de\ service\ non\ programm\'ees = \frac{nb\ d'interruptions\ de\ service\ non\ programm\'ees}{nb\ d'abonn\'es\ du\ service}*1000$$

Pour l'année 2021, **335 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (253 en 2020, 330 en 2019). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **5.7** interventions / 1000 abonnés

Cet indicateur n'est pas disponible en 2021, sur le secteur exploité en régie.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 ou 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements =
$$\frac{nb \text{ ouvertures avec respect du délai}}{nb \text{ total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

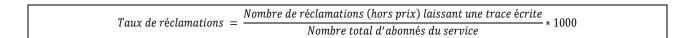
Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 98 % (97 % en 2020).

Cet indicateur n'est pas disponible en 2021, sur le secteur exploité en régie.

3.4.7. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

• Nombre de réclamations écrites reçues : 48



Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 0,8 pour 1000 abonnés (0.4 en 2020).

3.4.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles –dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

 $Dur\'ee \ d'extinction \ de \ la \ dette \ pour \ l'ann\'ee \ d'exercice = \frac{encours \ de \ la \ dette \ au \ 31 \ d\'ecembre \ de \ l'exercice}{\'epargne \ brute \ annuelle}$

Budget Principal

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	6 175 926.90 €	5 434 335.89 €	4 127 240,08 €
Epargne brute annuelle en €	4 591 448.94 €	7 732 158.05 €	5 550 603,94 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.3 an(s)	0.7 an(s)	0.7 an(s)

Budget Annexe (Régie)

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	2 463 848.90 €	2 117 758.74 €	5 356 297,38 €
Epargne brute annuelle en €	1 160 078.31 €	2 135 482.76 €	676 377.46 €
Durée d'extinction de la dette	2.1 an(s)	1 an(s)	7.9 ans
en années			

Budget aggloméré

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	7 552 094.63 €	9 483 537.46 €
Epargne brute annuelle en €	9 867 640.81 €	6 226 981.40 €
Durée d'extinction de la dette	0.8 an(s)	1.5 ans
en années		

L'épargne brute de l'année 2020 était artificiellement élevé puisque le SEA a décidé pour la première année de rattacher à l'exercice les charges et les produits. Le montant global des dépenses et des recettes du budget 2020 est donc plus mécaniquement plus important que celui de 2021, du fait de ce premier exercice appliquant les rattachements (de l'ordre de 30%).

Au vu des projets de travaux importants (Feeder, nouvelle usine de St Georges), des emprunts ont été réalisés dans cette période favorable d'un point de vue financier, pour pouvoir financer ces investissements tout en maintenant un fonds de roulement suffisant pour assurer la continuité du service.

Afin de mutualiser les investissements à l'échelle du SEA, les budgets principal et annexe régie seront fusionné à partir de l'année 2022.

Malgré ces nouveaux emprunts, la situation financière du SEA reste bonne et le taux d'endettement faible pour un service d'eau potable.

3.4.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

 $Taux \ d'impayés \ sur \ les \ factures \ de \ l'année \ précédente = \frac{tel \ que \ connu \ au \ 31 \ décembre \ de \ l'année \ n}{chiffre \ d'affaires \ TTC \ (hors \ travaux) \ au \ titre \ de \ l'année \ n-1}$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	284 686 €	352 800 €	Non finalisé
Chiffre d'affaires TTC facturé en € au titre de l'année n-1	22 016 000 €	21 458 200 €	20 060 000 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1.3 %	1.5 %	Environ 1.7%

Sur les nouveaux contrats Nord-Est et Sud-Est, il n'est pas possible de définir un taux d'impayés sur la première année de ces nouveaux contrats d'affermage. Sur les contrats arrivés à échéance, le bilan n'a pas pu être fiabilisé au 31/12/21.

L'ensemble des impayés restant dans le cadre des contrats d'affermage arrivés à échéance seront repris par le SEA pour en assurer le recouvrement.

4. Financement des investissements

Les données budgétaires du Syndicat d'Eau de l'Anjou sont synthétisés dans le rapport d'activité 2020 du syndicat.

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux <u>sur réseaux</u> réceptionnés pendant le dernier exercice budgétaire	3 068 583 €	5 116 570 €	9 522 000 €
Montant des investissements réalisés sur le budget régie	1 043 785 €	1 506 343.85	4 318 861,47 €
Montant des investissements réalisés sur le budget prinicipal	5 337 424 €	5 210 535 €	8 398 649.47 €
Montant des investissements réalisés sur la totalité du SEA.	6 381 209 €	6 716 879 €	12 717 510.94 €

En 2021, les montants d'investissements réalisés sont en forte augmentation par rapport à 2020 et atteignent 12.7 Millions d'euros en 2020.

Cette augmentation des dépenses d'investissement est prévu dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements du syndicat afin d'augmenter progressivement le renouvellement des réseaux et de sécuriser l'adduction en eau potable, avec notamment la création d'une nouvelle usine et de réseau d'interconnexion.

4.2. Amortissements

Pour les 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont été de :

	2019	2020	2021
Budget principal	2 662 865 €	3 279 970 €	2 949 854.56 €
Budget annexe Régie	768 208 €	903 435 €	867 485.83 €

On constate un décalage des dotations avec les investissements réalisés en 2021, qui sont intégrés dans les dotations d'amortissement à partir de l'année N+1.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service public a procédé à des abandons de créance pour 439 abonnés (0.6 % des abonnés du SEA) pour un montant de 94 412 €, correspondant à 1.1 % des recettes totales, répartis selon les secteurs cidessous :

SERVICES	EXPLOITANT	2020 irrécouvrable (part collectivité)	2021 proposition irrécouvrable (part collectivité)	nombre d'abon nés	% des recettes de la collectivité	Impayés en cours à transférer
NORD-OUEST (SEGREEN)	SAUR	38 072,97 €	27 799.15 €		1,2%	SO (2022)
NORD-EST (1ere année de contrat)	SAUR		287.31 €	4	0.01 %	
CHATEAUNEUF JUVARDEIL*	SAUR	2 349,00 €	2 246.51 €	15	0,9%	23 209.47 €
MIRE MORANNES*	SAUR	4 290,74 €	4 990.57 €	30	1.2 %	41 905.38 €
DURTAL*	VEOLIA	4 312,00 €				9 225.54 €
SEICHES SUR LE LOIR*	SUEZ	2 200,71 €				13 588.67€.
LOIR ET SARTHE*	SAUR	1 184,40 €	5 790.09 €	86	1.3 %	15 691.56 €
SUD-EST (1ere année de contrat)	VEOLIA		15 652.37 €	50	0.9%	
COUTURES*	VEOLIA	2 050,00 €	1 998.19 €	7	0,2%	9 517 €
JUIGNE / SAINT JEAN*	VEOLIA	301,58 €	9 968.88 €	15	5,7%	2 264 €
AUBIGNE SUR LAYON*	VEOLIA	/	202.42 €	2	1%	/
SMAEP EAUX DE LOIRE*	VEOLIA	/	2 719.13 €	6	5.5 %	/
LAYON	SAUR	4 396,75 €	2 722.72 €	15	0,5%	
CHALONNES*	SAUR	1 213,26 €	859.16€	34	1.1 %	6 292.49 €
REGIE SYNDICALE	REGIE	4 648,73 €	13 209.94 €	113	0,6%	
LA CORNUAILLE	SAUR	2,85 €	1 877.71 €	28	4.5 %	SO (2022)
BIERNE (% 49)	SAUR	5 284,60 €	4 087.97 €	34	0,9%	
TOTAL SEA		70 307.59 €	94 412.12 €	439	1.1 %	

^{*} Secteurs avec un contrat d'affermage arrivé à échéance au 31/12/2020, sur lesquels le délégataire avait 18 mois pour procéder aux recouvrements.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 4000 € en 2021 pour les actions suivantes :

- Amélioration de la gestion de la ressource en eau au Burkina-Faso : association AFDI 49 : 2000 €*
- Création de points d'eau potable en Ethiopie : association AVEC l'Ethiopie : 2000 €

.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptif	s des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		160 000
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,7	1,7
	Indicateurs de pe	rformance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100 %	99.8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	87.6 %	82.2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	85.7 %	86.5 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1.03	0.95
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,97	0,91
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,62	0,63
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5.8	5.7
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	97	98
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0.8	1.5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1.5	Environ 1.6
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,43	0,8

7. Annexes

- 7.1. Grille de tarification complète par secteur
- 7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 7.3. Fiches Qualité de l'ARS

7.1 Grille de tarification complète par secteur

Secteur Nord-Ouest (Segréen)

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	40,17 €	40,23 €	42.64 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,6469 €	0,6214€	0.7463 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,6469 €	0,6214€	0.4299 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	32,51 €	32,94 €	32.00 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,8834 €	0,8950 €	0.7750 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,5136 €	0,5203 €	0.7750 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0.0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Miré Morannes

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	50,19 €	66,78 €	60.93 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8785 €	0,9448 €	0.8539 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,6809 €	0,5712€	0.5585 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	54,25 €	32,5000 €	34.18 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,9798 €	0,8480 €	0.8919 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,7292 €	0,8480 €	0.8919 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0550 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Châteauneuf- Juvardeil

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	38,04 €	55,76 €	52.31 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,6821 €	0,8381 €	0.7669 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,3884 €	0,5934€	0.5524 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	52,97 €	32,50 €	34.18€
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	1,0500 €	0,8480€	0.8919€
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	1,0500 €	0,8480€	0.8919€
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0470 €	0,0470 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Durtal:

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	62,48 €/an	67,22 €/an	60.74 €/an
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,4601 €/m3	0,4964 €/m3	0.5404 €/m3
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,7150 €/m3	0,7003 €/m3	0.6934 €/m3
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,5109 €/m3	0,5370 €/m3	0.5709 €/m3
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	43,02 €/an	32,50 €/an	34.18 €/an
Part proportionnelle		0,8540 €/m3	0,8480 €/m3	0.8919 €/m3
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0633 €/m³	0,0400 €/m3	0,0400 €/m3
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3

Secteur Seiches sur le Loir

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	31,91 €/an	32,27€/an	33.62 €/an
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,5908 €/m ³	0,4389 €/m ³	0.4467 €/m3
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,2954 €/m ³	0,0200 €/m ³	0.11212 €/m3
Part Délégataire				
Part Fixe – Domestique	Abonnement	30,82 €/an	32,50 €/an	34.18 €/an
Part proportionnelle - Domestique		0,6630€/m³	0,8480 €/m ³	0.8919 €/m3
Part Fixe - Industriel	Abonnement	1 141,60 €/an	32,50 €/an	34.18 €/an
Part proportionnelle - Industriel		0,4570 €/m ³	0,8480 €/m³	0.8919 €/m3
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0460 €/m ³	0,0400€/m³	0,0400€/m³
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m³	0,3000 €/m³

Secteur Coutures

Part Collectivité		2020	2021	2022
C Part Fixe	Abonnement	29,88 €/an	46,39 €/an	46.88 €/an
C Part proportionnelle		0,7396 €/m ³	0,7111 €/ m ³	0.7052 €/m3
Part Délégataire				
D Part Fixe	Abonnement	41,90 €/an	25,92 €/an	27.16 €/an
D Part proportionnelle		0,6872 €/m ³	0,7200 €/m ³	0.7546 €/m ³
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0295 €/m ³	0,0384 €/m ³	0,0384 €/m ³
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³

Commune de Cornillé les Caves :

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	43,44 €/an	16,49 €/an	21.34 €/an
Part proportionnelle		1,1182 €/m ³	0,3234 €/m ³	0.3515 €/m ³
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	0,00 €/an	32,50 €/an	34.18 €/an
Part proportionnelle		0,0000 €/m ³	0,8480 €/m ³	0.8919 €/m ³
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0550 €/m ³	0,0400 €/m ³	0,0400 €/m ³
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³

Secteur du Layon

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	46,35 €	45,90 €	46.41 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,3103€	0,3992€	0.5015 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,7167€	0,7243 €	0.7453 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,5889 €	0,6221 €	0.6687 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,5774€	0,6129€	0.6618€
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	28,05 €	28,31 €	28.59 €
Part proportionnelle		0,6753 €	0,6820 €	0.6890 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0350 €	0,0350 €	0.0300 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Chalonnes sur Loire :

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	11,08 €	54,73 €	60.22 €
Part proportionnelle		0,3801 €	1,3406 €	1.3779 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	39,14€	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle		0,9420 €	0,0000€	0,0000 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0330 €	0,0421 €	0.0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée de la Cornuaille :

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	61,70€	60,34 €	80.66€
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	0,4677 €	0,4008 €	1.6225€
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	0,2673 €	0,2337 €	1.4876 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	22,62€	20,80 €	0,00€
Part proportionnelle		1,3740 €	1,2640 €	0,0000€
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000€	0,0000€	0.0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune de Chaudefonds sur Layon (ex-SMAEP)

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	10,00 €	49,14€	55.79 €
Part proportionnelle		0,3000 €	1,0901 €	1.1805 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	32,38 €	0,00 €	0,00 €
Part proportionnelle		0,7817 €	0,0000€	0,0000 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000€	0,0000€	0.0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Régie syndicale :

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	40,18 €	46,51 €	53.81 €
Part Fixe DN 25/30mm	Abonnement	87,97 €	84,74 €	82.36 €
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	109,69 €	102,11 €	95.39 €
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	142,27 €	128,18 €	114.94 €
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	228,06 €	196,81 €	166.41 €
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	369,24 €	309,75 €	251.12€
Communes alimentées par la station de production du Boyau				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,2489 €	1,2784 €	1.3267 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,1403 €	1,1868 €	1.2545 €
Communes de St Sigismond, Villemoisan, et La Possonnière				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,3575 €	1,3678 €	1.3969 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,1403 €	1,1868 €	1.2545 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0421 €	0,0421 €	0.0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée du Louroux Béconnais

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	59.11 €	61.97 €	65.81 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,3575€	1,3715€	1.4042 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1.1758 €	1.2261 €	1.2930 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0421 €	0,0421 €	0.0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Bierné

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	47,36 €	46,54 €	46.10 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,5346 €	0,5360 €	0.5401 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,4915€	0,5127 €	0.5444 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,4787 €	0,5024 €	0.5357 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	28,79 €	29,24 €	30.30 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,8340 €	0,8480€	0.8780 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,7504€	0,7630 €	0.7900 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,6668€	0,6780 €	0.7030 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0510€	0,0510€	0,0490 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur Juigné sur Loire

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	16,66 €	29,76€	34.02 €
Part proportionnelle		0,3863 €	0,6326 €	0.6390 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	34,72 €	25,92 €	27.16€
Part proportionnelle	terme distribution	0,2289 €	0,0000€	0,0000€
Part proportionnelle	terme importation	0,6878 €	0,7200 €	0.7546 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0384 €	0,0384€
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Secteur LOIR ET SARTHE

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	53,14 €	54,45 €	50.72 €
Part proportionnelle		0,6744 €	0,5137 €	0.5119€
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	36,84 €	32,50 €	34.18 €
Part proportionnelle		0,6640 €	0,8480€	0.8919€
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0400 €	0,0400€
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune Aubigné sur Layon :

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	41,02 €	48,33 €	47.90 €
Part proportionnelle		0,6628 €	0,4586 €	0.5076 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	33,92 €	25,92 €	27.16€
Part proportionnelle		0,4610 €	0,7200 €	0.7546 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0380 €	0,0384 €	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

Commune déléguée de Faye d'Anjou et Champs sur Layon (Bellevigne en Layon -ex-SMAEP)

Part Collectivité		2020	2021	2022
Part Fixe	Abonnement	10,00€	22,98 €	28.22 €
Part proportionnelle		0,3000 €	0,3721 €	0.4335 €
Part Délégataire				
Part Fixe	Abonnement	32,38 €	25,92 €	27.16€
Part proportionnelle		0,7817 €	0,7200 €	0.7546 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €	0,0295€	0,0384 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €

7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/note-dinformation-sur-le-prix-de-leau---2021.html

7.3. Fiches Qualité de l'ARS

https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-de-l-eau-potable-pays-de-la-loire



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2022

L'agence de l'eau



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

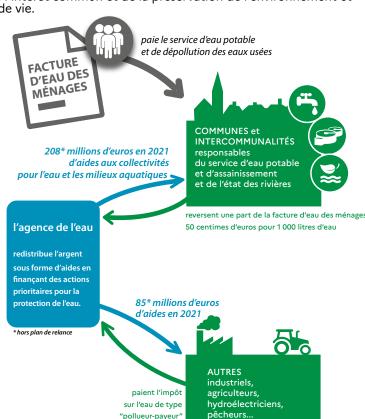
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea • données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de copération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de copération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

économiques concernés

2,98 € de redevance de pollution payés par les industriels (v compris réseaux de collecte) et les activités

64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs







de redevances perçues

par l'agence de l'eau

en 2021



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €

d'aides en 2021) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021 TEURO



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

















* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- · solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- · sensibilisation;
- · communication...

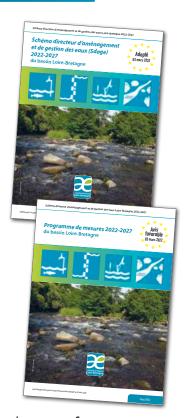
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



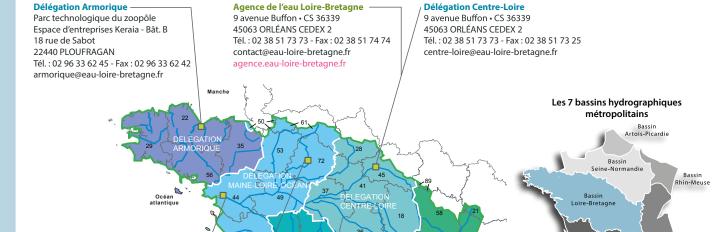
https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • I imprim'vert sur papier PEFC™ Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85) 1rue Eugène Varlin • CS 40521 44105 NANTES CEDEX 4 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72) 17 rue Jean Grémillon • CS 12104 72021 LE MANS CEDEX 2

Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040 86282 SAINT-BENOIT CEDEX Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts Site de Marmilhat sud • CS 40039 63370 I FMPDFS

Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité f 😉 📵 (in)







de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <u>agence.eau-loire-bretagne.fr</u> & <u>aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr</u>

Découvrez les podcasts https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/ AGENCES



ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution d' AUBIGNE SUR LAYON.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦ MONTJEAN SUR LOIRE**
- **♦ LE THOUREIL**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 152 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

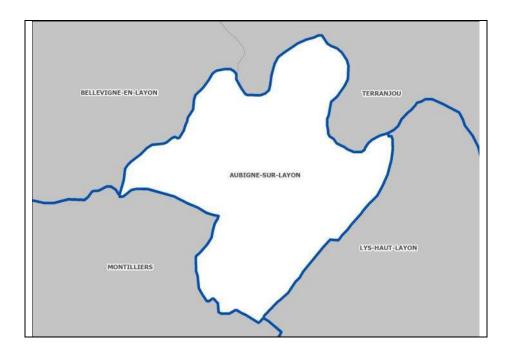
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 AUBIGNE SUR LAYON



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



AUBIGNE SUR LAYON

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	1,5	mg/L
Moyenne	8,6	mg/L
Maximum	14,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L
---------	-----------

Eau peu dure

Minimum	10,7 °F
Moyenne	13,4 °F
Maximum	15,3 °F



FN 2021

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

CHALONNES-LA BOURGONNIERE

Vous dépendez de l'unité de distribution de CHALONNES-LA BOURGONNIERE.

ORIGINE DE VOTRE EAU

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement:

♦ MONTJEAN SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

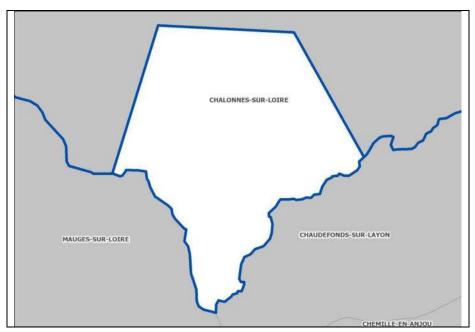
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 158 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.paysde-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-laconsommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHALONNES-LA BOURGONNIERE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,4	mg/L
Moyenne	8,8	mg/L
Maximum	17,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L
---------	-----------

Eau peu dure

Minimum	11,4 °F
Moyenne	13,4 °F
Maximum	15,3 °F



EN 2021

CHALONNES

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE



Vous dépendez de l'unité de distribution de CHALONNES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement:

♦ SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

Régionale de Santé L'Agence réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

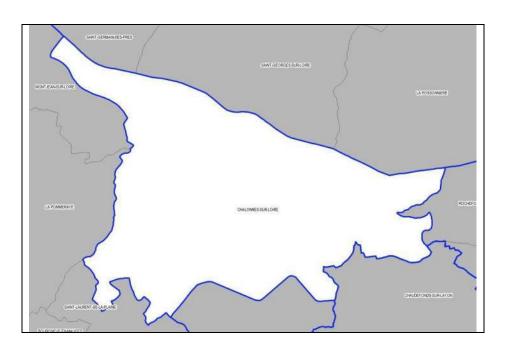
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 60 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.paysde-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-laconsommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHALONNES

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,3	mg/L
Moyenne	7,0	mg/L
Maximum	14,0	mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,21	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Eau peu dure

Minimum	14,9 °F
Moyenne	15,7 °F
Maximum	16,2 °F



CHAMPIGNE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de CHAMPIGNE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ DAON

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

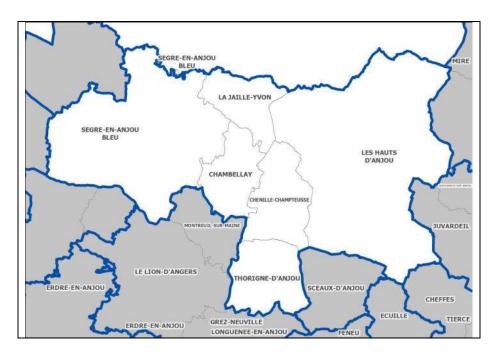
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 32 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHAMPIGNE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	14,0 mg/L
Moyenne	23,0 mg/L
Maximum	40,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,48	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Eau peu dure

Minimum	11,1 °F
Moyenne	11,8 °F
Maximum	12,3 °F



ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de CHATEAUNEUF SUR SARTHE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ CHATEAUNEUF SUR SARTHE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 25 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

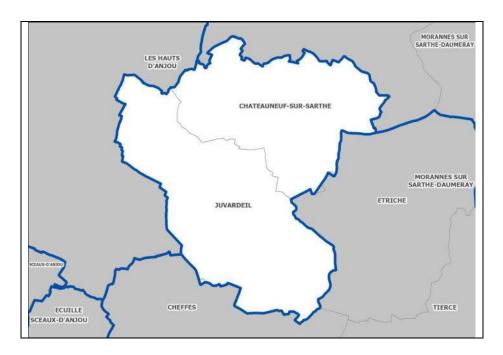
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

CHATEAUNEUF SUR SARTHE



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G}/L$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR LE METALDEHYDE ET L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

DEPUIS QUE LE CHARBON ACTIF EN GRAIN A ETE RENOUVELE LE 21 DECEMBRE 2021, L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE POUR LES PESTICIDES.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHATEAUNEUF SUR SARTHE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	22,0 mg/L
Moyenne	28,0 mg/L
Maximum	39,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,23	510	183
METACET	0,23	60	12

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L

Eau moyennement dure

Minimum	17,9 °F
Moyenne	22,6 °F
Maximum	27,9 °F



ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de CHAUDEFONDS SUR LAYON.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ MONTJEAN SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 160 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

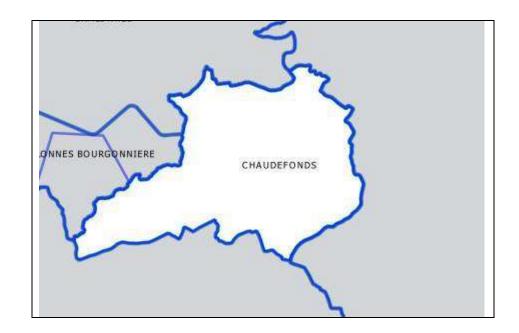
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

CHAUDEFONDS SUR LAYON



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHAUDEFONDS SUR LAYON

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité 100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,4	mg/L
Moyenne	8,8	mg/L
Maximum	17,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L
---------	-----------

Eau peu dure

Minimum	11,4 °F
Moyenne	13,4 °F
Maximum	15,3 °F



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 CHAZE HENRY

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de CHAZE HENRY.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦ CHAZE HENRY**
- **♦** SEGRE
- **♦ LE LION D'ANGERS**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les 3 ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

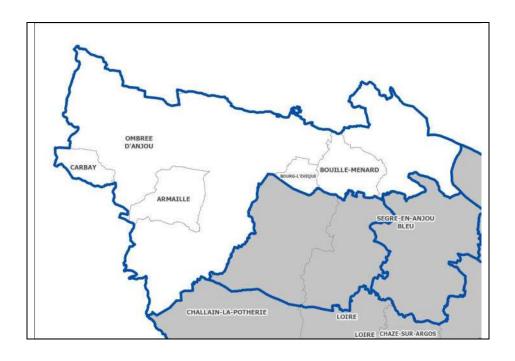
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 26 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G}/L$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CHAZE HENRY

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	4,4	mg/L
Moyenne	7,6	mg/L
Maximum	11,0	mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,13	510	32

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Eau peu dure

Minimum	18,2 °F
Moyenne	18,7 °F
Maximum	19,5 °F



COMBREE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de COMBREE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- ♦ LE LION D'ANGERS
- **▲ DAON**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

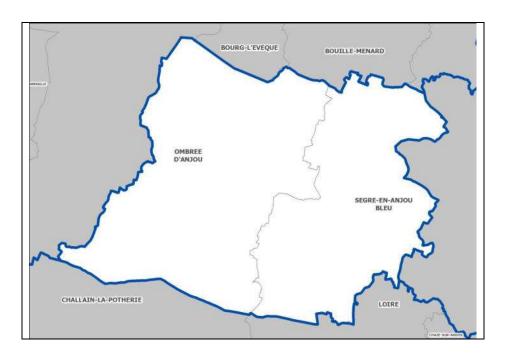
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 40 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-a-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



COMBREE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	11,0 mg/L
Moyenne	21,4 mg/L
Maximum	38,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,32	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,08 mg/L	

Eau peu dure

Minimum	13,4 °F
Moyenne	14,9 °F
Maximum	16,7 °F



ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de CORNILLE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

MAZE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 46 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

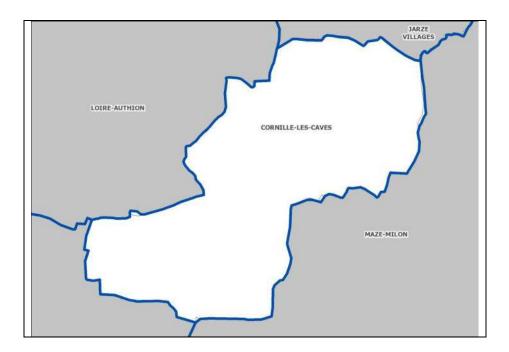
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 CORNILLE



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).



CORNILLE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	0,6 mg/L
Moyenne	0,7 mg/L
Maximum	0,7 mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,26 mg/L
---------	-----------

Eau movennement dure

Minimum	26,0 °F
Moyenne	29,2 °F
Maximum	32,7 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de DURTAL.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ DURTAL

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 30 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

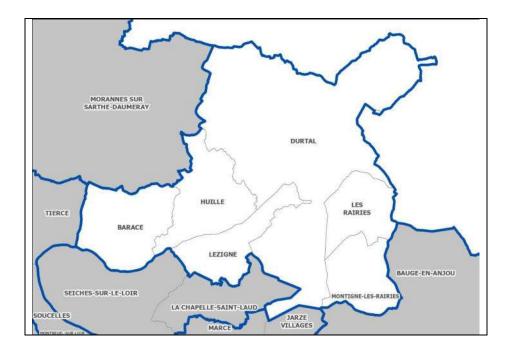
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 DURTAL



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 DURTAL

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	21,0 mg/L
Moyenne	32,1 mg/L
Maximum	47,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,65	510	22

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	16,3 °F
Moyenne	19,7 °F
Maximum	22,5 °F



FAYE D'ANJOU

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de FAYE D'ANJOU.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ MONTJEAN SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

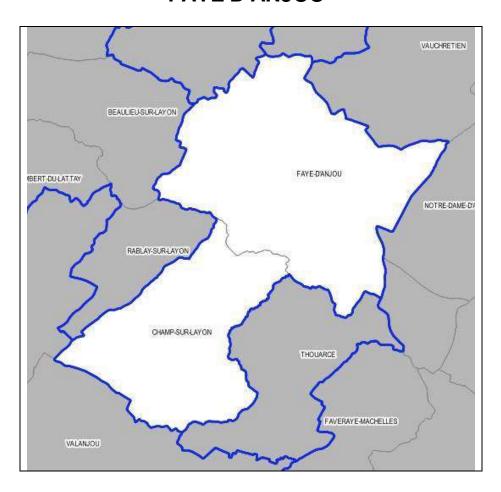
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 161 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



FAYE D'ANJOU

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,4 mg/L
Moyenne	8,8 mg/L
Maximum	17,0 mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L
---------	-----------

Minimum	11,4 °F
Moyenne	13,4 °F
Maximum	15,3 °F



EN 2021

JARZE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de JARZE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement:

JARZE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

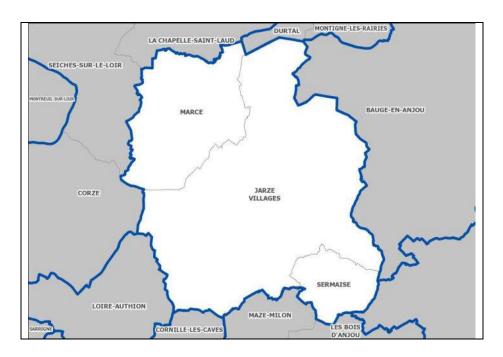
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 14 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.paysde-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-laconsommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



JARZE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	0,6 mg/L
Moyenne	1,0 mg/L
Maximum	1,6 mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,16 mg/L
---------	-----------

Eau movennement dure

Minimum	22,0 °F
Moyenne	24,5 °F
Maximum	26,0 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de JUIGNE SUR LOIRE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 456 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

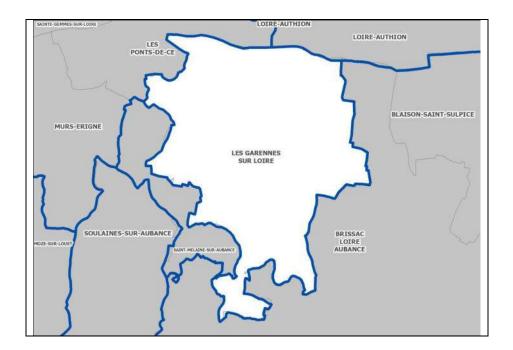
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

JUIGNE SUR LOIRE



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



JUIGNE SUR LOIRE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6,8	mg/L
Moyenne	12,0	mg/L
Maximum	21,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	10,6 °F
Moyenne	17,1 °F
Maximum	21,5 °F



LA CORNUAILLE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de LA CORNUAILLE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ ANCENIS

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

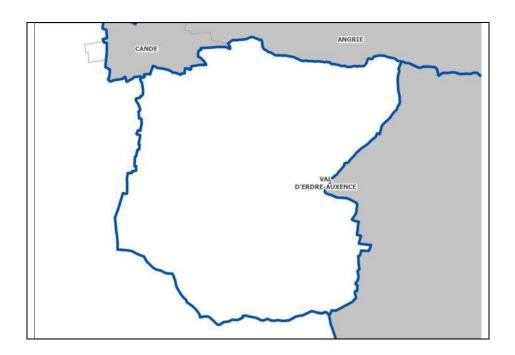
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 43 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G}/L$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

DEPUIS QUE LE CHARBON ACTIF EN GRAIN A ETE RENOUVELE EN 2021, L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE POUR LES PESTICIDES.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



LA CORNUAILLE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	7,6	mg/L
Moyenne	14,9	mg/L
Maximum	28,0	mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,12	510	62

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne 0,05 mg/L

Minimum	12,8 °F
Moyenne	16,1 °F
Maximum	18,3 °F



LE LION D'ANGERS

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de LE LION D'ANGERS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ LE LION D'ANGERS

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 40 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

CHAMBELLAY CHENILLE-CHAMPTEUSSE LES HAUTS D'ANJOU CHAZE-SUR-ARGOS LE LION-D'ANGERS THORIGNE-D'ANJOU SCEAUX-D'ANJOU CHAZE-SUR-ARGOS ECUILLE ERDRE-EN-ANJOU FENEU LONGUENEE-EN-ANJOU VAL D'ERDRE-AUXENCE THORIGNE-D'ANJOU SCEAUX-D'ANJOU CANTENAY-EPINARD CANTENAY-EPINARD CANTENAY-EPINARD

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



LE LION D'ANGERS

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	11,0 mg/L
Moyenne	21,4 mg/L
Maximum	38,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,32	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	13,4 °F
Moyenne	14,9 °F
Maximum	16,7 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de LE LOUROUX BECONNAIS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par le SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ LE LOUROUX BECONNAIS

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 22 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

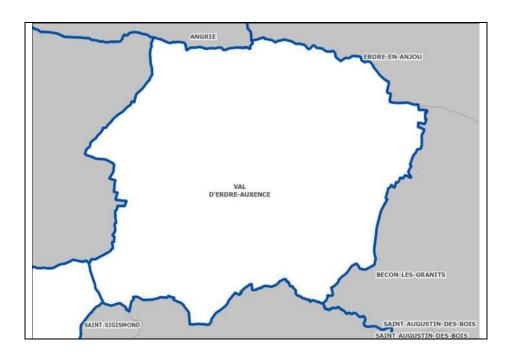
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

LE LOUROUX BECONNAIS



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

DEPUIS QUE LE CHARBON ACTIF EN GRAIN A ETE RENOUVELE LE 30 NOVEMBRE 2021, L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE POUR LES PESTICIDES.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



LE LOUROUX BECONNAIS

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	15,0 mg/L
Moyenne	20,3 mg/L
Maximum	24,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,16	510	171

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	15,5 °F
Moyenne	16,4 °F
Maximum	19,2 °F



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 LES FLEES

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de LES FLEES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦** DAON
- **♦ LE LION D'ANGERS**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les 3 ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

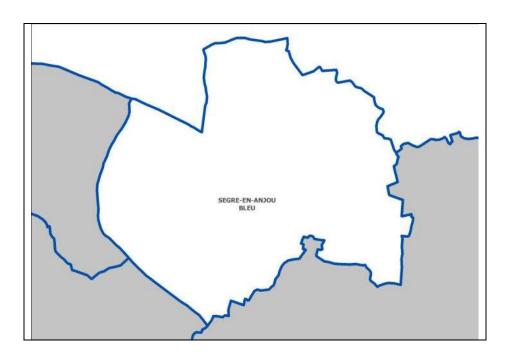
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 75 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G}/L$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



LES FLEES

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μg/L) par molécule et de 0,5 $\mu g/L$ pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	11,0 mg/L
Moyenne	22,8 mg/L
Maximum	40,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,48	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	11,1 °F
Moyenne	12,1 °F
Maximum	16,7 °F



FN 2021

LOIR ET SARTHE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de LOIR ET SARTHE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement:

♦ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

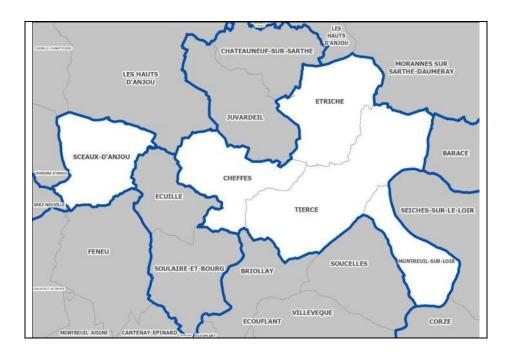
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 461 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.paysde-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-laconsommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



LOIR ET SARTHE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6,8 mg/L	
Moyenne	12,0 mg/L	
Maximum	21,0 mg/L	

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	10,6 °F
Moyenne	17,1 °F
Maximum	21,5 °F



MORANNES

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de MORANNES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ MORANNES

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

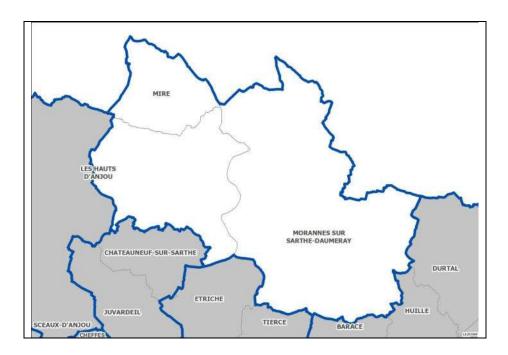
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 40 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-a-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



MORANNES

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	22,0 mg/L
Moyenne	26,2 mg/L
Maximum	34,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,23	510	44

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,10 mg/L

Eau moyennement dure

Minimum	16,8 °F
Moyenne	24,3 °F
Maximum	28,3 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de MOZE SUR LOUET.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦ LES PONTS DE CE**
- **♦** ROCHEFORT SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 454 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

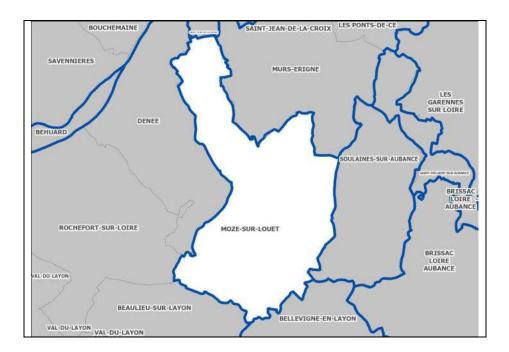
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

MOZE SUR LOUET



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



MOZE SUR LOUET

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6,8	mg/L
Moyenne	12,0	mg/L
Maximum	21,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	10,6 °F
Moyenne	17,1 °F
Maximum	21,5 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de ROCHEFORT.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦ ROCHEFORT SUR LOIRE**
- ♦ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 30 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

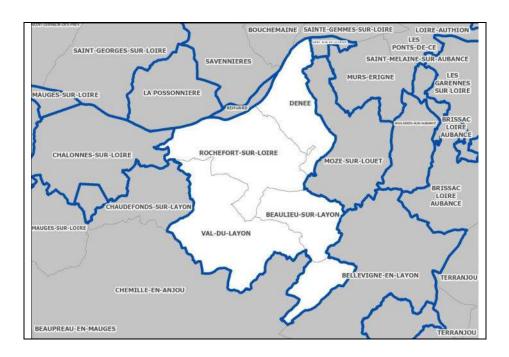
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 ROCHEFORT



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



ROCHEFORT

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,4 mg/L
Moyenne	3,9 mg/L
Maximum	5,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,13	510	134

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	13,3 °F
Moyenne	15,1 °F
Maximum	16,3 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT GEORGES - BECON.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par le SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 47 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

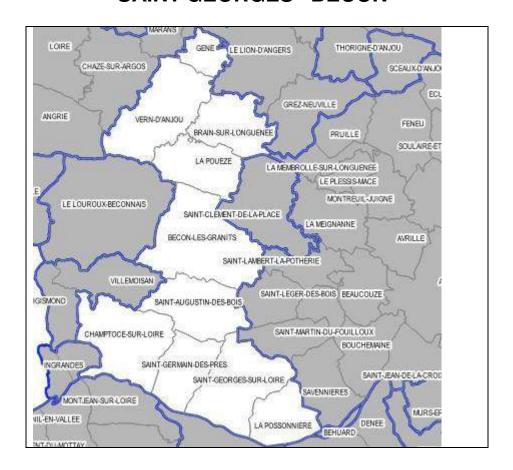
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

SAINT GEORGES - BECON



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-a-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.



SAINT GEORGES - BECON

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,3	mg/L
Moyenne	7,0	mg/L
Maximum	14,0	mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,21	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Minimum	14,9 °F
Moyenne	15,7 °F
Maximum	16,2 °F



SAINT JEAN DE LA CROIX

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

SAINT JEAN DE LA CROIZ

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT JEAN DE LA CROIX.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

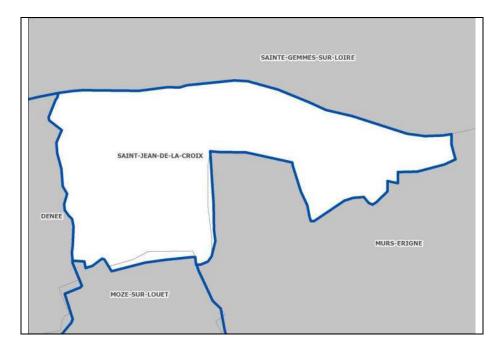
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 447 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



SAINT JEAN DE LA CROIX

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6,8 mg/L	
Moyenne	12,0 mg/L	
Maximum	21,0 mg/L	

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	10,6 °F
Moyenne	17,1 °F
Maximum	21,5 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT MELAINE SUR AUBANCE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- ♦ LES PONTS DE CE
- **♦ ROCHEFORT SUR LOIRE**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 471 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

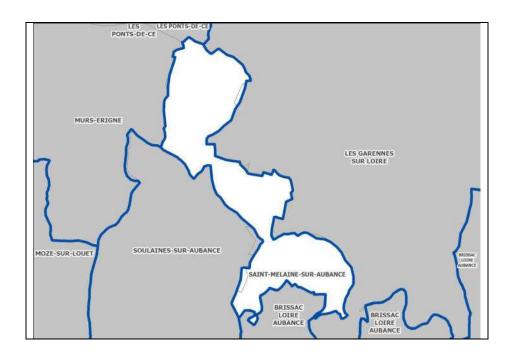
Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021

SAINT MELAINE SUR AUBANCE



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



SAINT MELAINE SUR AUBANCE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	6,8	mg/L
Moyenne	12,0	mg/L
Maximum	21,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	10,6 °F
Moyenne	17,1 °F
Maximum	21,5 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT REMY.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 43 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

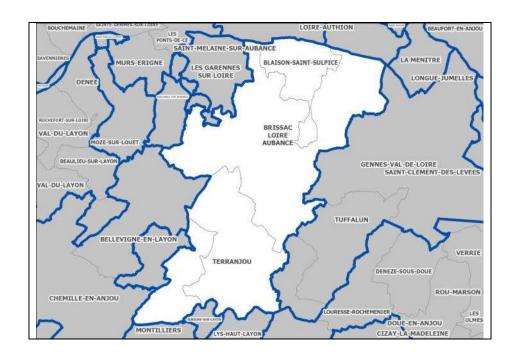
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 SAINT REMY



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



SAINT REMY

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	5,1 mg/L
Moyenne	7,7 mg/L
Maximum	9,6 mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,15 mg/L
---------	-----------

Minimum	12,6 °F
Moyenne	16,6 °F
Maximum	19,1 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de SEGRE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par les stations de traitement :

- **♦** SEGRE
- **♦ LE LION D'ANGERS**

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 50 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

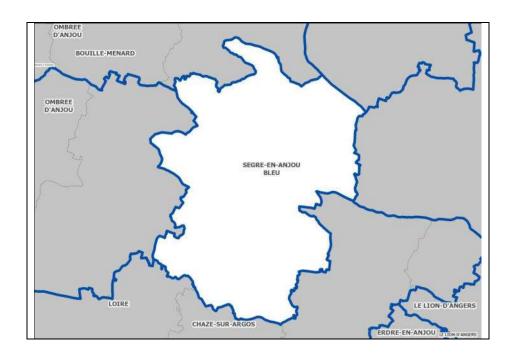
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 SEGRE



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



SEGRE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	96,0 %
--------------------	--------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	9,3 mg/L	
Moyenne	23,1 mg/L	
Maximum	42,0 mg/L	

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,32	510	365

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne 0,10 mg/L

Minimum	13,7 °F
Moyenne	15,4 °F
Maximum	17,0 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de SEICHES.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SAUR FRANCE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ SEICHES SUR LE LOIR

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 30 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

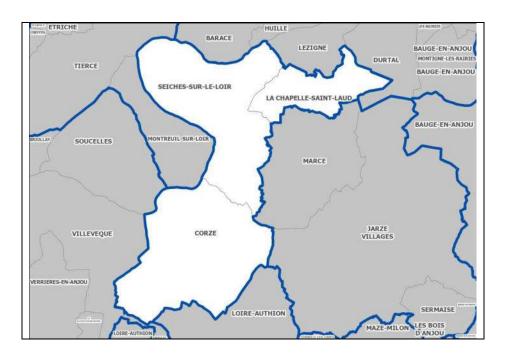
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 SEICHES



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0.1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



SEICHES

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	16,0 mg/L
Moyenne	25,0 mg/L
Maximum	38,0 mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,27	510	93

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne 0,24 mg/L

Eau moyennement dure

Minimum	21,5 °F
Moyenne	26,2 °F
Maximum	28,6 °F



EN 2021

THOUARCE

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de THOUARCE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement:

♦ LE THOUREIL

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

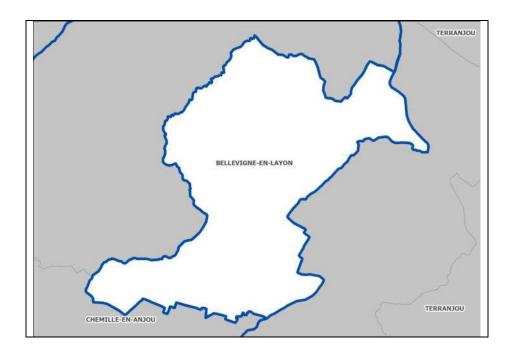
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 20 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.paysde-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-laconsommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 THOUARCE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de $0,1~\mu g/L$ n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité 100,0 %

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	1,5	mg/L
Moyenne	4,2	mg/L
Maximum	10,0	mg/L

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L
---------	-----------

Minimum	13,1 °F
Moyenne	14,3 °F
Maximum	15,3 °F



Vous dépendez de l'unité de distribution de VILLEMOISAN.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par le SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

♦ ANCENIS

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 43 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

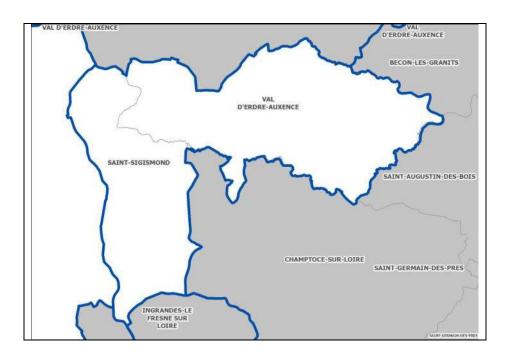
Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- ♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- ♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2021 VILLEMOISAN



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2021

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PESTICIDES.

VIS-a-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE REGLEMENTAIRE DE $0,1~\mu\text{G/L}$ PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE POUR L'ESA METOLACHLORE (PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS SANITAIRES DE CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU.

DEPUIS QUE LE CHARBON ACTIF EN GRAIN A ETE RENOUVELE EN 2021, L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE POUR LES PESTICIDES.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille



VILLEMOISAN

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2021 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un nonrespect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (μ g/L) par molécule et de 0,5 μ g/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 μ g/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %
--------------------	---------

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	7,6	mg/L
Moyenne	14,9	mg/L
Maximum	28,0	mg/L

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	0,12	510	62

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne 0,05 mg/L

Minimum	12,8 °F
Moyenne	16,1 °F
Maximum	18,3 °F